CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

GAEC des Orchis

LAURÉAT DU TERRITOIRE Val-de-Saône – Natura 2000 - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Auvergne-Rhône-Alpes (01 – Ain)
Val-de-Saône (01190 Saint-Bénigne)

Section : Plaine et piémont
Catégorie : **Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)**

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

CHAMBRE D'AGRICULTURE AIN

FOCUS PROJET

Anne-Cécile VALLOT du GAEC des Orchis, ferme laitière « C'est qui le Patron ?! »

Associée en GAEC avec son compagnon Jean-Noël CHEVALLIER depuis 7 ans, Anne-Cécile VALLOT gère un troupeau d'environ 60 Montbéliardes produisant près de 470.000 L de lait / an.

Sur les 130 ha de SAU, 100 ha sont des prairies inondables typiques de la zone Natura 2000 du Val-de-Saône. Ces prairies produisent tout le foin nécessaire à l'activité de la ferme, sans amendement, fertilisation ni traitement phytosanitaire. Elles permettent de façon secondaire un peu de pâturage extensif.

Dans un contexte local de crise de l'élevage et de désintérêt de beaucoup d'éleveurs pour ces prairies naturelles, Anne-Cécile et son compagnon ont fait le pari inverse d'oser s'installer, et de miser plus sur la qualité du produit que sur une intensification à tout prix. La commercialisation du lait sous la marque « C'est qui le Patron ?! » est une garantie économique de pérennisation de cette activité et d'équilibre entre charge de travail et vie familiale.

Leur attachement à la flore et à la faune si particulières de ce milieu n'est pas étranger au nom de la ferme choisi à l'installation !

LE MOT DU LAURÉAT

« Nous ne voyons pas du tout ces prairies naturelles comme une contrainte, au contraire ! Ce sont elles qui nous fournissent tout notre foin, en quantité suffisante (~3 TMS / ha) et en qualité. En plus, elles contribuent à notre qualité de vie. On s'y promène volontiers le week-end avec les enfants, et c'est une joie de les voir évoluer au fil des saisons et d'y trouver Orchidées, insectes et oiseaux en abondance…»

Anne-Cécile VALLOT

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Articulation cohérente entre activité économique et engagement personnel et familial (affinité perceptible avec cet environnement, connaissance de la flore et de son évolution au fil des saisons, projet de création de ferme pédagogique pour sensibiliser) ;
- Qualité du foin produit bien valorisée (fauche relativement tardive malgré absence MAEC, pâturage très extensif), maintenant bien visiblement l'équilibre écologique sur la parcelle visitée : bonne diversité floristique pour la zone (~35 espèces) et présence d'espèces protégées (*Gratiola officinalis*, *Oenanthe fistulosa*, *Fritillaria meleagris*), avifaune variée (dont l'emblématique Coulis cendré) ;
- Engagement dans le label « C'est qui le Patron ?! », exemple de stratégie économique à promouvoir pour pérenniser l'élevage, en difficulté dans le secteur.

L'organisateur du concours sur le Territoire
(01 – Ain, région Auvergne Rhône-Alpes) :

Val-de-Saône – Natura 2000

Au Nord-Ouest du département de l'Ain, les prairies alluviales du Val-de-Saône constituent un patrimoine remarquable, menacé par le déclin de l'élevage.

EN SAVOIR PLUS :

Sur ce territoire, des prairies hygrophiles et méso-hygrophiles abritent une flore et une faune (notamment avifaune) d'exception. Il est reconnu Zone de Protection Spéciale (ZPS) dans le réseau Natura 2000, constituant en particulier l'une des principales zones de suivi du Râle des genêts dans la déclinaison régionale du Plan National d'Action visant cette espèce.

Plusieurs MAEC s'attachent à préserver ces milieux, en rémunérant les agriculteurs pour des pratiques de fauche tardive à différentes dates et selon différentes modalités, en fonction des espèces ciblées. Les acteurs intervenant sur le secteur en lien avec ces MAEC sont, de façon non-exhaustive : l'Office Français de la Biodiversité, l'EPTB Saône-Doubs, le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes, la LPO et la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

Le CGA Prairies & Parcours est organisé sur le territoire chaque année depuis 2015 avec l'ensemble des partenaires locaux. Il permet d'entretenir un lien favorable entre tous ces acteurs, prolonge auprès des agriculteurs les démarches de sensibilisation engagées par ailleurs, pour promouvoir des pratiques d'élevage favorables aux prairies Natura 2000.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

18 communes

25 876 habitants

205,36 km²

dont 3 671 ha en Natura 2000

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :
Polyculture-élevage (bovin lait / allaitant) historiquement dominante, avec fauche / pâturage en prairies permanentes. En déclin au profit de la céréaliculture.

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevage bovin, céréaliculture, maraîchage

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaine ou piémont humide**
Catégorie : **Pâturage exclusif**

Isabelle et Jean-Luc VAUTIER

LAURÉAT DU TERRITOIRE « Boucle de Brotonne »

En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Pâturage exclusif – Plaine ou piémont / Humide

LOCALISATION
Normandie – Seine-Maritime (76)
Boucle de Brotonne – Heurteauvile

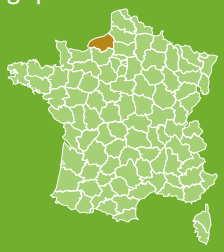

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

FOCUS PROJET

Sur leur ferme située à Heurteauville, Isabelle et Jean-Luc VAUTIER élèvent des vaches de race Limousine pour la production de veaux rosés, bœufs et génisses dont une partie est vendue en direct à la ferme.

D'une surface de 61 ha, la ferme est exclusivement herbagère et accueille une soixantaine de mères et leur suite. Situées sur une fine bande entre la tourbière de la Harelle et la Seine, les prairies naturelles y sont très majoritairement humides.

Les animaux dit « de graisse » vivent en extérieur toute l'année et les mères sont rentrées en étable en hiver. Leur alimentation est composée d'herbe et de foin, ainsi que de pulpe de betteraves, de betteraves entières et de marc de pommes provenant de la ferme cidricole voisine.

L'objectif des éleveurs est de réduire au maximum les coûts liés à l'alimentation des animaux en privilégiant le pâturage des surfaces en herbe.

Quelques veaux rosés et génisses sont vendus au détail directement à la ferme, auprès d'un réseau de clients fidèles attachés au caractère naturel de la production que Jean-Luc et Isabelle mettent en avant.

LE MOT DES LAURÉATS

« Le plus important pour nous, c'est de produire de la façon la plus naturelle possible en tirant le meilleur parti de ce que nous propose les prairies sur lesquelles pâturent nos animaux. Nous sommes convaincus que c'est la diversité de la flore présente dans les herbages qui nous permet de proposer à nos clients une viande de qualité avec du goût. »

Isabelle et Jean-Luc VAUTIER

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une parcelle insérée dans un maillage bocager préservé et bordée d'arbres têtards qui contribue au maintien des milieux prairiaux caractéristiques de la zone.
- Une parcelle pâturée par un lot d'animaux en finition, gérée pour permettre un bon renouvellement de la végétation.
- Des éleveurs qui font confiance aux animaux pour consommer en fin de printemps une végétation diversifiée et souvent assez avancée.

L'organisateur du concours sur le Territoire Boucle de Brotonne (Seine-Maritime – Normandie) :

PNR des boucles de la Seine normande

Sur le territoire de la Boucle de Brotonne

EN SAVOIR PLUS :

Le territoire du Parc est constitué d'une grande variété de paysages et d'un ensemble de milieux remarquables, dont les zones humides constituent un des éléments les plus emblématiques. Traditionnellement entretenues par l'élevage, les prairies humides sont en régression et menacées par l'urbanisation et l'évolution des pratiques agricoles.

Située au cœur du Parc, la boucle de Brotonne est composée de parcelles de taille moyenne associant des cultures et des prairies. Cette vaste zone humide est menacée d'une part par l'abandon des prairies, qui risquent alors d'être plantées en peuplier ou transformées en culture et, d'autre part, par une trop forte intensification agricole.

Cette boucle abrite encore une grande richesse biologique typique des zones humides : Œnanthes à feuilles de Silaus, Orge faux-seigle, Laîche distante, Râle des Genets, Pie-Grièche écorcheur…

A travers une animation territoriale, le Parc accompagne les éleveurs du territoire dans la mise en œuvre de pratiques permettant de favoriser la biodiversité des prairies humides.

CONTACT :

Wesley RIOCHET
wesley.riochet@pnr-seine-normande.com
02 35 37 23 16

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

5

Candidats au jury local

4ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Polyculture-élevage de bovins allaitants et laitiers

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Parcelles de taille moyenne associant des cultures et des prairies. Nombreuses structures végétales (haies arborées, arbres isolés) qui soulignent les limites des champs

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

GAEC de SAINT LOUP

LAURÉAT DU TERRITOIRE - PARC NATIONAL DE FORETS - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Bourgogne Franche Comté – Côte d'Or (21)
Région Grand Est – Haute Marne (52)
Vallée de l'Aujon – Saint Loup sur Aujon

Section : Plaine et piémont humide
Catégorie : **Fauche prioritaire (et secondairement) pâturage**

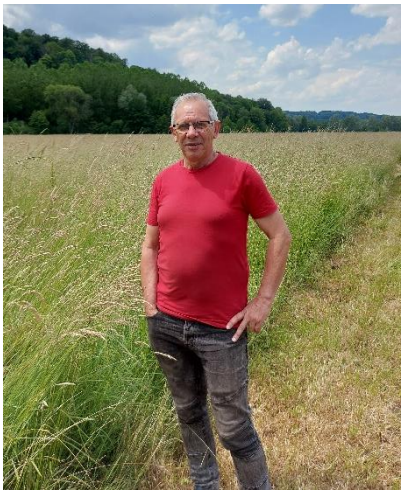

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc national de forêts

FOCUS PROJET

Au GAEC de Saint Loup, Yannick et Gérald LARDENOIS, aidés par leurs salariés, mettent en valeur depuis 20 ans une diversité de milieux grâce à un système de polyculture élevage performant et résilient associant plusieurs ateliers complémentaires.

Yannick, Gérald et leurs 4 salariés gèrent une exploitation de polyculture élevage associant des productions de grandes cultures, une production de lait de vache, de viande bovine et de viande de mouton. Depuis 2018, les productions sont menées en Agriculture Biologique.

La gestion différentiée des surfaces herbagères, construite selon les caractéristiques et potentialités de chacune, est permise par la diversité des types d'animaux et de leurs besoins présents sur l'exploitation.

La parcelle présentée au concours est une prairie humide de fond de vallée fauchée puis pâturée qui s'inscrit dans un vaste ilot de prairies inondables de la vallée de l'Aujon. Elle est fauchée tardivement, avec une production régulière au premier cycle, suivi d'un pâturage extensif d'automne.

Le jury a relevé la grande typicité de l'habitat de prairies humides rencontrée qui lui confère une valeur d'exemple des attendus du territoire. La présence d'espèces rares ou menacées telle que le narcisse des poètes, la sanguisorbe officinale, l'agrion de Mercure ou encore la cigogne noire renchérit une valeur patrimoniale et paysagère déjà remarquable

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« Nous adaptons chaque année nos pratiques et notre système à chaque parcelle pour tenir compte de la biodiversité. Cette parcelle mérite d'être fauchée tardivement, tant le foin récolté sent bon la tisane. C'est une véritable pharmacie pour nos animaux. »

Yannick LARDENOIS

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- La grande typicité de l'habitat de prairies humides avec la présence d'espèces rares ou menacées
- Les pratiques de valorisation de fauche tardive en foin associée à un pâturage extensif automnal et limité dans le temps qui valorisent pleinement les potentialités de la parcelle, avec un rôle essentiel dans le système de constitution des stocks de foin appétent et secteur de pâturage.
- La longévité des pratiques de gestion extensives et adaptées du GAEC sur ces parcelles (depuis plus de 20 ans) et sa conservation en prairie permanente.
- La prise de conscience des exploitants de la fragilité des écosystèmes et des adaptations ou évolutions possibles (passage en AB, création de mares, implantation de couverts continus…).

L'organisateur du concours sur le Territoire Parc national de forêts (Haute Marne – Région Grand Est et Côte d'Or - Région Bourgogne Franche Comté :

Parc national de forêts

EN SAVOIR PLUS :

Le parc national est situé aux limites des deux vastes régions que sont la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand-Est. Il s'étend sur les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, sur le plateau de Langres et la Montagne Châtillonnaise.

Le substrat géologique du territoire est essentiellement composé de calcaire et de marnes qui jouent un rôle essentiel dans la végétation qui se développe, dans le réseau hydrographique et, in fine, dans la composition des paysages. Ceux-ci alternent entre paysages forestiers et espaces agricoles, dont les nuances dessinent une mosaïque complexe et jamais monotone.

Le territoire offre un important caractère « naturel » du fait de sa forte densité forestière. On dénombre 257 associations végétales (ou groupements équivalents) réparties au sein de 34 classes phytosociologiques.

Les interfaces entre les milieux, entre la forêt et les zones agricoles ou entre les cours d'eau et les milieux terrestres riverains, constituent des milieux très riches abritant des espèces particulières mais menacés par leur simplification ou des conflits d'usage.

Le parc accompagne sur son territoire les exploitants souhaitant s'engager dans des pratiques respectueuses de l'environnement notamment pour la préservation des prairies riches en espèces, la création d'IAE ou l' émergence et la valorisation de filières d'excellence.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

110

communes

25 000

habitants

2 000 km²

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :
Polyculture élevage (lait et viande) - céréales oléoprotéagineux – diversification

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Céréales et grandes cultures, élevages bovins, ovins et équins, maraichage.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023

GAEC VAL D'AZUR

LAURÉAT DU TERRITOIRE Parc naturel régional du Queyras

En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Sud PACA – Département des Hautes Alpes (05)
Territoire Parc naturel régional du Queyras – Commune d'Arvieux

Section : Haute montagne
Catégorie : Fauche prioritaire (et secondaire pâturage)

FOCUS PROJET

Présentation du GAEC DU Val d'Azur et de ses trois jeunes associés

Le GAEC est composé de 3 jeunes agriculteurs dont deux installés hors cadre familial. Grâce à ses 70 tarines, il produit principalement du lait pour la fromagerie coopérative de Château Ville Vielle.

Ils sont particulièrement investis dans le tissu coopératif agricole local : association interprofessionnelle visant la reconnaissance AOP Bleu du Queyras, SICA gérant la fromagerie, membre de la SCIC gérant l'abattoir intercommunal.

La stratégie de l'exploitation repose sur la constitution de stocks de foin pour assurer l'autonomie fourragère (hiver long), l'utilisation de parcours d'intersaison et la transhumance estivale sur deux alpages (dont un laitier) gérés par un groupement pastoral (bailleur d'une Association Foncière Pastorale).

Située dans une zone touristique, la parcelle contribue à l'image d'une agriculture respectueuse de la biodiversité et à un paysage de grande qualité. Elle constitue une illustration concrète des synergies possibles entre tourisme hivernal plutôt doux et milieux agricoles diversifiés offrant une production laitière de qualité.

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

Parc naturel régional du Queyras

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-ALPES

LE MOT DULAURÉAT

« Cette parcelle lauréate prouve que l'élevage de montagne n'est pas forcément néfaste à la nature environnante. »

François Blanc

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une très belle parcelle de fauche située sur un domaine nordique.
- Une abondance de plantes diverses coexistant avec des graminées précoces et tardives favorisées par la fauche tardive.
- De nombreuses espèces de légumineuses et de plantes aromatiques pour un fourrage énergétique et aromatique.
- Des éleveurs qui s'appuient pleinement sur les propriétés et atouts de la parcelle en les valorisant de manière raisonnée (fauche tardive, absence de fertilisation).
- Au-delà de la ressource agronomique que la parcelle située à l'ubac garantit malgré la recrudescence de sécheresses, cette parcelle offre des habitats frais et fleuris favorables aux insectes jusque tard dans la saison.

Parc naturel régional du Queyras

Département des Hautes Alpes (05)
Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

EN SAVOIR PLUS :

Le Queyras / Guillestrois est situé en bordure de la frontière italienne, dans les Alpes du Sud. Il s'agit d'une zone de haute montagne du département des Hautes-Alpes, composée de vallées isolées géographiquement et au climat rigoureux.

Une des particularités de ce massif est que le Queyras est composé de nombreux sommets dont l'altitude est supérieure à 2500 m. Les communes de ce territoire font partie des plus hautes d'Europe avec une altitude moyenne de 1650 m.

Le Queyras représente une des unités paysagères les plus enclavées du Département des Hautes-Alpes.

Une grande amplitude altitudinale, la diversité des substrats rocheux, le climat et l'exposition ont engendré des richesses floristiques et faunistiques qui caractérisent les vallées.

Le territoire est dominé par l'élevage traditionnel, cependant, depuis deux décennies, l'orientation principale s'est peu à peu diversifiée pour développer des filières adaptées aux évolutions de l'agriculture.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

10

communes

2 500

habitants

600 km²

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE

Une 50aine d'exploitations
69 ha de taille moyenne
Des outils de transformation (abattoir et fromageries)

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage traditionnel extensif avec production de viande et laitière (projet d'AOP Bleu du Queyras)
Diversification avec des projets de maraichage

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaine et piémont**
Catégorie : **Prairie de fauche prioritaire**

JEANNINE MARTIN

LAURÉAT DU TERRITOIRE Bresse Jurassienne En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Prairie de fauche prioritaire

LOCALISATION
Région Bourgogne Franche-Comté 39
Territoire Bresse Jura – Lons-le-Saunier

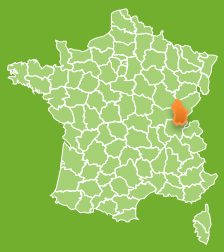

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

CPIE Bresse Jura et Chambre d'Agriculture du Jura

FOCUS PROJET

La ferme de JEANNINE MARTIN est en élevage de bovin lait. Jeannine a exercé le métier d'agricultrice toute sa carrière avec Louis, son mari. Aujourd'hui, la ferme est en cours de transmission. Michel BAUDOT, un voisin et un ami, coexploite la parcelle lauréate pour son élevage équin.

La ferme de JEANNIN MARTIN est en production de lait standard, avec près de 90 hectares en rotation maïs, céréales et prairie temporaire et plus de 40 hectares en prairies permanentes. A l'installation, ils ont converti le système de production hérité avec 0 pâturage en un système avec pâture, se rapprochant de l'autonomie alimentaire. C'est aussi un engagement pour la qualité de vie du troupeau.

La parcelle lauréate est un terrain communal qui s'était enfriché et a été remis en état de prairie il y a une quinzaine d'années. Elle est coexploitée par l'exploitation de Jeannine Martin et par Michel Baudot depuis 10 ans. La parcelle n'a jamais été fertilisée depuis sa remise en exploitation par Jeannine Martin. Elle se situe dans le périmètre Nature 2000 de la Bresse jurassienne.

Les fermes de JEANNINE MARTIN et de Michel BAUDOT ont tous deux souscrits à des engagements MAEC pour la préservation des milieux humides et la réalisation d'une fauche tardive depuis la campagne 2015 sur l'exploitation jusqu'à nos jours.

LE MOT DU LAURÉAT

« Si une prairie naturelle est retournée, le résultat est irréversible. La prairie temporaire produira mieux les deux premières années mais il faudra toujours s'en occuper avec une flore beaucoup moins adaptée et une domination de certaines espèces… »

Louis Martin

« L'équilibre de la flore, l'aménagement des parcelles, apprendre à reconnaitre les oiseaux m'a toujours intéressé. J'ai pleins d'idées de ce que je souhaite faire mais n'ai jamais assez de temps. »

Michel Baudot

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Très bonne productivité fourragère avec un cortège floristique étalé sur la période de floraison et appétent.
- Présence d'espèces de faune et flore remarquables.
- Forte diversité végétale présentant une mosaïque propice au développement d'une faune sauvage.
- Bonne collaboration pour la cohabitation des 2 élevages sur la parcelle, réflexion commune sur la préservation de ce milieu humide.
- Parcelle inondable bien valorisée par les 2 exploitations (fauche adaptée au caractère humide de la prairie et pâturage de regains).
- Parcelle présentant une valeur paysagère forte et caractéristique du territoire. Un sentier pédagogique permet d'informer le visiteur sur la valeur patrimoniale des prairies typiques de l'élevage du territoire.

L'organisateur du concours sur le Territoire Bresse Jura (Département Jura - Région Bourgogne Franche-Comté) :

Bresse Jura

Sur le territoire Bressan dans le Jura au niveau de la vallée de Brenne, un milieu humide à protéger.

EN SAVOIR PLUS :

La vallée de Brenne créé une rupture dans l'ensemble paysager du « Bas Jura » constituant un paysage remarquable. Avec une topographie plane, elle est parsemée de prairies humides et de nombreux points d'eaux (marres et étangs aménagés par les eaux de drainage) qui suivent le cours du lit de la Brenne. Un milieu filtre pour la qualité de l'eau et un puits de carbone pour lutter contre le réchauffement climatique.

Historiquement essentiellement pâturée pour la production traditionnelle de lait à Comté, le territoire subit une pression sur les milieux naturels. Les fermes se spécialisent en polyculture avec un abandon progressif de l'élevage qui mène à une perte des surfaces en prairies et une pratique croissance de drainage des parcelles cultivables depuis les années 60. De plus, les prairies elles-mêmes subissent des pressions telles qu'une précocité des dates de fauche, une sur-fertilisation et sur-pâturage ou un abandon et un enfrichement.

Enjeux faune : nidification d'oiseaux prairiaux, présence du Damier de la succise.

Enjeux flore : habitat Natura 2000 - 6510-7 et flore patrimoniale - Anachamptis laxiflora, Dactylorhiza sambucina, Alopecurus rendlei, Oenanthe fistulosa.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4 candidats au jury local

6ème édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage de bovin lait en AOP Comté, polyculture-élevage voir polyculture.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Altitude : 190 m – 330 m
40 % en surface boisée
55 % en surface cultivée
80 % en zone AOP Comté
14 % en zone Natura 2000
2 Conservatoires d'espaces naturels
9 espaces naturels sensibles

CONTACT :

Ludovic Da Silva (CPIE BJ) – 03 84 85 18 04 – l.dasilva@cpie-bresse-jura.org
Agatha Dimur (CA39) – 03 84 35 14 38 – agatha.dimur@jura.chambagri.fr

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Montagne moyen**
Catégorie : **Pâturage exclusif**

GAEC du Grand Frêne

LAURÉAT DU TERRITOIRE BASSIN VERSANT DU DOUBS DE LA COMBE DE BIAUFOND INCLUSE A LA COMBE DE SURMONT INCLUSE - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Pâturage exclusif

LOCALISATION
Région Bourgogne Franche-Comté – Doubs (25)
Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont incluse

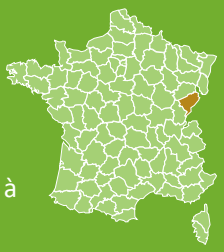

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

EPAGE Doubs Dessoubre
Chambre Interdépartementale d'Agriculture 25-90
PNR du Doubs Horloger

FOCUS PROJET

Au GAEC du Grand Frêne, Elodie et Charly Nicod élèvent, depuis 2013, des montbéliardes pour la production de lait pour l'AOP Comté en Agriculture Biologique.

Charly s'est installé sur l'exploitation familiale en 2013. Sa compagne Elodie s'est installée quant à elle en 2021. Ces deux exploitants agricoles élèvent une quarantaine de vaches laitières de race montbéliarde pour la production de lait pour l'AOP Comté. Du fait de pratiques agricoles extensives et durable exercées sur leurs parcelles, les exploitants ont converti leur production en agriculture biologique. Leur lait est livré aujourd'hui à la coopérative laitière biologique de Cerneux Monnot (commune de Bonnetage).

La totalité du parcellaire du GAEC du Grand Frêne est en prairies permanentes (pâturages des vaches laitières, des génisses, récolte de fourrage). Les exploitants souhaitent mettre l'arbre au cœur du système d'exploitation dans l'objectif d'améliorer le bien-être animal, la production de bois, la résistance face au changement climatique mais également pour favoriser la biodiversité.

En plus de la grande diversité végétale herbacée, le jury a observé sur la prairie présentée au concours, menée en pâturage tournant pour les vaches laitières, la présence importante d'infrastructures agroécologiques : haies, bois pâturés, plantations de haies.

LE MOT DU LAURÉAT

«C'est une surprise et une reconnaissance d'être lauréat de l'édition locale du concours. Nous faisons attention à nos pratiques agricoles et cherchons des solutions pour réduire nos impacts sur l'environnement et le climat tout en s'adaptant à leurs modifications. C'est également un plaisir d'observer l'évolution des plantations d'arbres que nous faisons. L'agroécologie, l'innovation, l'expérimentation et la diversification des productions sont des leviers incontournables pour adapter notre agriculture aux contextes futurs. »

GAEC du Grand Frêne, Elodie et Charly Nicod

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Choix du pâturage comme mode d'exploitation très bien adapté aux caractéristiques géographiques et physiques de la parcelle (parcelle de grande taille, proche de l'exploitation, alimentée en eau par citerne et réseau)
- Place omniprésente de l'arbre sur la parcelle permettant d'offrir des abris au bétail (ombrage et brise vent), des refuges pour la faune ainsi que des corridors écologiques et une ressource mellifère variée et présente tout au long de la période de végétation pour les pollinisateurs.
- Une diversité végétale forte : 72 espèces observées sur la parcelle.
- Une gestion innovante du pâturage : pâturage tournant avec un troupeau de vaches laitières divisé en deux groupes pour éviter le surpiétinement de la parcelle.

Les organisateurs du concours sur le Territoire du Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont (Région Bourgogne Franche-Comté – Doubs (25)

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger
La Chambre d'Agriculture 25-90
L'EPAGE Doubs Dessoubre

Sur le territoire du Bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond incluse à la combe de Surmont

EN SAVOIR PLUS :

Le bassin versant du Doubs de la combe de Biaufond à la combe de Surmont est un territoire de montagne transfrontalier entre la France et la Suisse dont la rivière Doubs fait office de frontière. Le territoire comprend 12 communes pour une surface de 6 760 ha. Il est situé dans le Doubs, dans le périmètre du Parc naturel régional du Doubs Horloger et de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

L'agriculture du bassin versant est majoritairement orientée vers la production laitière. Du fait de la bonne valorisation du lait, et pour respecter les cahiers des charges des AOP, une majorité de prairies permanentes (plus de 90 % de la SAU) s'est développée sur le territoire. Cependant, la préservation des prairies est compromise par différentes menaces liées généralement aux modifications des pratiques agricoles, à une urbanisation non maîtrisée et au réchauffement climatique.

Le principe de l'agroécologie par le maintien des surfaces agricoles, de leur diversité, de leur qualité et des éléments paysagers qui les composent est donc un enjeu majeur sur le territoire. La place de l'agriculture va bien au-delà de son seul poids économique et contribue à la qualité territoriale. La pérennisation de cette qualité passe par le maintien d'une agriculture à haute valeur ajoutée économique, mais aussi à haute valeur ajoutée sociale et environnementale.

CONTACT :

Parc naturel régional du Doubs Horloger :
0381685332 ; info@parcdoubshorloger.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

6

Candidats au jury local

1ère

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage de bovins lait pour fromage AOP

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Plus de 90 % de prairies permanentes dans la SAU. Prairies avec des indices karstiques (dolines, affleurements rocheux) ainsi que éléments arborés.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : Montagne
Catégorie : **Fauche prioritaire**

LA BERGERIE DES PLANCHES

LAURÉAT DU TERRITOIRE DES VOSGES SAÔNOISES En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (secondairement pâturage)

LOCALISATION
Bourgogne-Franche-Comté, Haute-Saône (70)

Vosges saônoises, Fresse

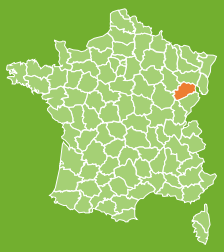

© E. Zimmermann

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

Chambre d'agriculture de Haute-Saône

Parc Naturel du Parc des Ballons des Vosges

FOCUS PROJET

A la Bergerie des planches, Emilien Zimmermann élève des brebis Limousines, une race rustique adaptée au territoire particulier du Plateau des 1000 Étangs.

Emilien Zimmermann s'est installé hors cadre familial en 2021. La Bergerie des planches s'étant aujourd'hui sur 65 ha, uniquement en prairies permanentes, réparties en 75 ilots dans un rayon de 15 km. L'exploitation est en conversion à l'agriculture biologique et produit des agneaux vendus en directe à la ferme. La ferme est également reconnue par le PNR des Ballons des Vosges grâce à la Marque Parc. Un pôle de sélection pour la race Limousine devrait bientôt voir le jour pour permettre de fournir les éleveurs du massif des Vosges.

Malgré un parcellaire très morcelé, les brebis permettent de valoriser des parcelles non mécanisables ou en friche, contribuant ainsi à la reconquête pastorale et à l'ouverture paysagère d'un territoire relativement forestier.

Ainsi, par ses pratiques et ses engagements, Emilien contribue à entretenir les paysages en mosaïque, typiques des Vosges Saônoises et de préserver différents milieux naturels prairiaux, contribuant ainsi à maintenir la richesse écologique de ce territoire unique.

LE MOT DU LAURÉAT

© E. Zimmermann

« Je sais que certaines de mes prairies ont une richesse floristique intéressante pour mes brebis. Aujourd'hui je recherche avant tout l'autonomie fourragère et une valorisation optimale de l'herbe. A l'avenir j'aimerais pouvoir optimiser l'utilisation de certaines prairies qui ont des vertus médicinales pour le troupeau. »

Emilien Zimmermann

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Du fait d'un gradient d'humidité dans la parcelle, les espèces floristiques sont nombreuses (plus de 70) et représentent une belle évolution des associations phytosociologiques que l'on peut trouver sur l'ensemble du territoire.
- En plus de favoriser la biodiversité prairiale de ce fond de vallon, la fauche puis le pâturage de cette parcelle ont permis une réouverture du paysage qui a permis de maintenir un corridor écologique.
- Enfin, la végétation a une bonne aptitude au report sur pied, une bonne appétence et un réel intérêt « pharmaceutique » pour les animaux qui consomment le fourrage issu de cette prairie.

L'organisateur du concours sur le Territoire Vosges saônoises (Haute-Saône - Région Bourgogne-Franche-Comté) :

Les Vosges saônoises

C'est sur la partie haut-saônoise du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges que s'est tenu le concours.

EN SAVOIR PLUS :

Ce territoire se situe en zone de piémont et de moyenne montagne du Massif des Vosges. Le climat semi-continental reçoit des influences montagnardes et océaniques. Le relief contribue largement à l'augmentation des précipitations (1700 mm de pluie sur le plateau des 1000 Étangs). La géologie du secteur est particulièrement complexe (roches granitiques et volcaniques majoritaires) où prédominent des sols acides et pauvres.

Situé en tête de bassins versants, les Vosges Saônoises sont parcourues par plus de 1200 km de cours d'eau et constituent une ressource en eau de grande importance composée de nombreuses tourbières, zone humides (prairies, mégaphorbiaies) et de plus de 2500 plans d'eau.

Ce territoire unique présente un ensemble écologique constitué d'une mosaïque d'habitats naturels : le milieu forestier y est dominant mais certains secteurs sont particulièrement utilisés par l'activité agricole, d'où une présence forte de prairies à caractère naturelle. On retrouve également de nombreuses espèces faunistiques adaptées à ces milieux imbriqués (pie-grièche écorcheur,…).

L'agriculture est majoritairement tournée vers l'élevage bovin, avec une spécialisation laitière forte, plus de la moitié des communes (20 sur 39) bénéficiant de l'AOC Munster.

Le concours agricole des pratiques agroécologiques est un des outils de sensibilisation auprès des agriculteurs et du grand public pour la préservation de ces prairies naturelles et leur valorisation agricole.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

39

communes

27 500

habitants

1 500 km²

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :

Polyculture élevage

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Élevage bovin lait et viande
Arboriculture (cerises)

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Prairies et parcours**
Catégorie : **pâturage (et fauche)**

GAEC DE LA VEXANE

LAURÉAT DU TERRITOIRE Montagnettes et Vallée du Dourdou

En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie

CATÉGORIE :
pâturage (et fauche)

LOCALISATION
Région Occitanie (Aveyron)
Territoire : Montagnettes et Vallée du Dourdou (PNR Grands Causses)

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional des Grands Causses

FOCUS PROJET

GAEC de la Vexane : François et Henri-Pierre CASTAN, Combret/Rance

PRESENTATION PLUS DETAILLEE DE L'EXPLOITATION, DU SYSTÈME, DE LA GESTION ET DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE :

Exploitation d'environ 300 brebis lait, de race Lacaune, pour la production de l'AOP Roquefort BIO de la Cave Gabriel Coulet. Taille de troupeau modeste pour une exploitation ovins-lait. Adéquation recherchée entre la taille du troupeau et la production fourragère. L'exploitation existe depuis plusieurs générations, actuellement 2 frères continuent la tradition familiale. Ils se sont diversifiés en entrant dans des circuits de vente directe et circuits courts (points de vente locaux) : lentilles, viande d'agneau et de brebis...

L'exploitation adhère au réseau Biocohérence de l'agriculture Biologique. 50 % des surfaces sont en prairies permanentes, le foin produit suffit pour l'autonomie fourragère du troupeau. La pratique fauche/pâturage est variable d'une année sur l'autre, en fonction de l'état des parcelles et de la végétation, pour éviter le surpâturage. Les parcelles situées en bord de rivière sont inondables et les ripisylves sont donc traitées pour limiter les risques d'embâcles, et protéger les berges de l'érosion. Les arbres sont conservés en bord de cours d'eau dans la mesure où ils ne présentent pas de risque pour la sécurité des hommes et des bêtes. Très beaux arbres présents (trous de pics, présence de héron cendré…).

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« Papa nous a toujours dit : cette parcelle, il ne faut pas y toucher ! (c'est-à-dire ne pas la labourer) »

GAEC de La Vexane – Combret-sur-Rance

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Faire des contraintes du milieu (crues de la rivière) un atout, et intégrer totalement ces aléas à la gestion de la parcelle.
- Volonté de conserver les prairies naturelles, et ceci depuis plusieurs générations.
- Gestion fondée sur l'observation et l'adaptation.
- Recherches d'innovation en collectif (développement de productions nouvelles en circuits courts), avec un groupe d'éleveurs locaux.

L'organisateur du concours sur le Territoire Montagnettes et Vallée du Dourdou (Aveyron - Région Occitanie) :

Montagnettes et Vallée du Dourdou

Sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :
https://www.parc-grands-causses.fr/

EN SAVOIR PLUS :

Le Parc naturel régional des Grands Causses est composé de 93 communes dans l'Aveyron (Occitanie).

L'agriculture façonne les paysages très variés :

-Grands Causses avec parcours pâturés par les brebis et leur tradition agropastorale, qui a valu leur inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO

-Avant-causses et les failles à fleurines où le Roquefort est affiné (AOP de 1905) encore par quelques fabricants dans le village de Roquefort

-Rougiers et Monts, où la production de lait pour Roquefort prédomine historiquement sur des terres productives. La diversification amène un développement des circuits cours et des ventes directes.

Le Parc s'est impliqué dès sa création (1995), dans la mise en œuvre des MAE sous toutes leurs formes (LIFE, Natura 2000, CAT, MAEC etc.), en partenariat étroit avec les socio-professionnels agricoles et les ONG environnementales, en soutien à l'agropastoralisme et en faveur du maintien et de la restauration des milieux ouverts, aux enjeux biodiversité majeurs.

CONTACT :
Laure Jacob, chargée de mission milieux naturels, faune, flore

8

Candidats au jury local

11-ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
production de lait pour Roquefort
Production de fromages de brebis et vaches
Bovins viande, ovins viande

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Agriculture est la première économie du Parc.
Mosaïque de milieux entre parcours et cultures des causses, pour les troupeaux (inscription des paysages caussenards à l'UNESCO), et avant-causses et monts plus productifs et intensifs.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : Prairies et Parcours
Catégorie : Pâturage exclusif

VINCENT MOREL

LAURÉAT DU TERRITOIRE : Coopérative fromagère de Loue Lison à Chay-
En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Pâturage exclusif – Plaine et Piémont / Moyen

LOCALISATION
Bourgogne Franche comté – Doubs (25) - Byans-sur-Doubs

Territoire de la coopérative fromagère de Loue Lison à Chay

FOCUS PROJET

Monsieur Vincent MOREL élève des bovins lait avec une transformation du lait pour la production de fromage à Comté.

Cette exploitation agricole qui compte une trentaine de vaches laitières produit annuellement environ 180 000 litres de lait pour la production de Comté (AOP). Installée Byans-sur-Doubs, cette exploitation livre son lait à la coopérative fromagère de Chay qui transforme 6,5 millions de litres de lait par an.

Cette exploitation, grâce à un pâturage extensif adapté et bien maîtrisé participe au maintien de prairies naturelles présentant un fort enjeu pour la préservation de la biodiversité.

Cette exploitation participe également au maintien du caractère paysager de ce plateau agricole en préservant notamment les haies.

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Epage Haut-Doubs Haute-Loue et Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort

Valorisation des productions de la ferme : lait, fromage Comté (AOP)

LE MOT DU LAURÉAT

« Cette parcelle est importante pour l'exploitation car elle assure aux vaches laitières un pâturage de qualité à la mi-mai. En effet, elle se trouve à une altitude plus élevée que les parcelles proches de l'exploitation (500 m Vs 300 m) ce qui induit un retard d'une dizaine de jours à la végétation. Le pâturage y est donc très intéressant pour les vaches à cette période de l'année. Grâce à sa forte productivité, elle permet également de nourrir une quinzaine de génisses de 2 ans de début juillet à la fin de l'automne ».

Vincent MOREL

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Parcelle de grande taille qui malgré sa faible fonctionnalité accueille des vaches laitières en production pendant un mois de mi-mai à mi-juin puis des génisses de moins de 24 mois de juillet à fin novembre.
- Conduite de pâturage adaptée aux contraintes pédoclimatiques et à la bonne productivité de la parcelle
- Gestion pastorale extensive assurant la préservation des enjeux relatifs à la biodiversité et du paysage

L'organisateur du concours sur le Territoire de la coopérative fromagère de Flagey (Doubs-Région Bourgogne Franche comté) :

L'Epage Haut-Doubs Haute-Loue (Public)

Chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs et Territoire de Belfort

EN SAVOIR PLUS :

Depuis 2016, l'Epage Haut-Doubs Haute-Loue, collectivité locale qui a notamment en charge l'animation Natura 2000 sur le site des Vallées de la Loue et du Lison, organise en partenariat avec la CIA25/90, le concours des pratiques agro-écologiques – Prairies et Parcours.

Cette année, il a été décidé que le concours se ferait exclusivement sur le terroir de la coopérative fromagère de Loue lison (Chay) dont le territoire comprend le plateau agricole situé entre les vallées de la Loue et du Lison, et en particulier sur les prairies pâturées des sociétaires de la coopérative. Au-delà des prairies fleuries, ce territoire présente également l'originalité d'abriter un réseau de haies encore relativement bien préservé très intéressant pour la biodiversité.

De plus, le maintien des prairies naturelles couplé à une gestion extensive par un pâturage adapté participe également à la préservation de la ressource en eau de ce plateau calcaire karstique.

CONTACT :

EPAGE HAUT DOUBS HAUTE LOUE :

-Jeanne CONVERSET DORE : j.converset-dore@eaudoubsloue.fr ; 06 72 12 64 01

Chambre Interdépartementale d'Agriculture :

-Camille LECREUX : clecreux@agridoubs.com; 06 59 64 56 31

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

6

Candidats au jury local

7 ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Elevage de bovins lait pour fromage AOP

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Plateau agricole herbager dominé par l'élevage de Montbéliardes pour la production de lait à comté.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

2024

Section :
Catégorie :Plaine Milieux humide

–Fauche exclusive

Eric VAN DER HEYDEN

LAURÉAT DU TERRITOIRE BASSIN VERSANT DU MARAIS DE SAULNOT-
En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques –Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche exclusive Milieu Humide

LOCALISATION
Région Bourgogne Franche Comte (Haute Saône)
Territoire Bassin versant du Marais de Saulnot - Saulnot

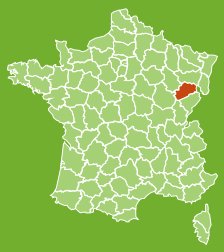

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Chambre d'Agriculture de Haute Saône
Union apicole

FOCUS PROJET

Eric VAN DER HEYDEN, PRESENTATION SYNTHETIQUE EXPLOITATION

L'exploitation familiale gère un troupeau de 75 UGB en bovin lait.

Le parcellaire de 110 ha est caractérisé par une grande proportion de milieux humides dont 12 ha dans Le marais proprement dit.

L'exploitation est engagée en IGP Emmental Grand Cru.

La stratégie de l'exploitant intègre la dimension biodiversité :

- en pratiquant les fauches tardives (sans compensation environnementale) sur les parcelles le plus humides (environ 12 ha).
- En cherchant un maximum d'autonomie fourragère et en adaptant sa moyenne laitière aux caractéristiques pédoclimatiques du parcellaire (Moyenne de 5500 l /VL).

LE MOT DU LAURÉAT

« Pour prendre en compte la nature des terrains de mon exploitation, je cherche à travailler avec la biodiversité dans le respect du vivant à l'échelle de mon exploitation. Je cherche à optimiser les 12 Ha de parcelles situées dans le marais au sein de son système d'exploitation en basant mon système sur la production d'herbe. »

Eric VAN DER HEYDEN

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Le jury souligne l'excellent équilibre entre enjeux agricole et enjeux environnementale obtenu sur cette parcelle.
- Le maintien en herbe avec une gestion en fauche tardive contribue à renouveler des fonctionnalités écologiques des derniers espaces ouverts en amont du marais
- Les pratiques agricoles s'appuient sur une biodiversité remarquable pour fournir un fourrage de qualité et en quantité intéressante avec une approche qualité autour de l'IGP Emmental Grand Cru

L'organisateur du concours :

Bassin versant du Marais de Saulnot

Sur le territoire de Saulnot

département de Haute Saône –
Région Bourgogne Franche Comte

EN SAVOIR PLUS :

la Mairie de Saulnot s'associe avec les autres communes du bassin versant(Le Vernoy (25)Villers-sur-Saulnot, Chavanne) pour porter un projet autour du **dernier Marais de plaine de Haute Saône** : Le Marais de Saulnot. Cette démarche s'appuie sur les actions environnementales de l'association *DES AMIS DE LA NATURE* DE *SAULNOT* ET SES ENVIRONS DE saulnot depuis 1975 et l'élargi à l'ensemble du basin versant
Ce site constitue le dernier grand marais de plaine de Haute-Saône, et est considéré comme d'importance majeure en Franche-Comté (ZNIEFF de type 1) et en France. Il présente en particulier la plus vaste roselière de la région, même si celle-ci a tendance à se refermer au profit du saule. Malgré son intérêt considérable en termes de biodiversité Il ne dispose d'aucun statut de protection.

CONTACT :
Michel Delhon - CA 70

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4

Candidats au jury local

2-ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Polyculture Elevage en bovins lait essentiellement

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Dans un contexte périurbain, les exploitations de polyculture élevage valorisent de nombreux milieux humides sur le bassin versant du dernier marais de plaine du département. Elles maintiennent un paysage de prairies, roselière et cultures spécifiques

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

2024

Section : **Montagne / moyen**
Catégorie : **Fauche exclusive**

La GAEC du Blochmont

LAURÉAT DU TERRITOIRE SUNDGAU PLAINE- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Fauche exclusive – Montagne - moyen

LOCALISATION
GRAND EST- Haut-Rhin (68) - Ligsdorf
Territoire du Sundgau Jura alsacien

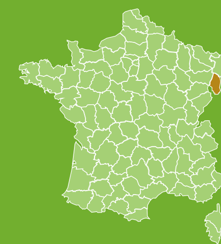

FOCUS PROJET

Le GAEC du BLOCHMONT est un système laitier spécialisé. La prairie naturelle représente 2/3 de la surface fourragère totale.

La famille Meyer conduit un troupeau de 120 Holsteins et Montbéliardes sur 128 ha de surface fourragère, dont 80 ha de prairie naturelle. Les céréales produites, blé et orge d'hiver, sont presque toutes autoconsommées sur l'exploitation. Une trentaine d'ha de maïs fourrage assurent le bilan fourrager et les besoins énergétiques du troupeau à 8 800 kg de lait/vache. La surface en herbe est principalement récoltée en ensilage, en enrubanné, et une partie en foin.

La parcelle présentée au concours est à la fois tardive et éloignée de l'exploitation. Elle est fauchée en dernier, ce qui favorise la biodiversité végétale et animale. Un accès difficile par la forêt interdit le passage d'une ensileuse : les deux premières coupes se font en foin et regain. Lorsque la météo d'arrière-saison se montre généreuse, une 3e coupe est réalisée en enrubanné. La destination du fourrage est indifférente : vaches et génisses.

La prairie ne reçoit pas de fertilisation minérale, mais 20 à 25 t/ha de fumier en automne. Ces apports ne sont pas systématiques, ce qui permet de réguler la flore.

Le développement de la structure a permis sa pérennisation, par l'installation de 2 fils.

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

Communauté de communes Sundgau – Chambre d'agriculture Alsace

LE MOT DU LAUREAT

« La parcelle est tardive et éloignée de l'exploitation, avec un accès difficile par la forêt : nous la fanons en dernier. Sa fertilisation est limitée, pour préserver la source de l'Ill proche. »

Jean-Philippe Meyer – Lutter (68)

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une bonne production de biomasse, avec une souplesse intéressante. La flore, typique des prés de fauche, indique un bon équilibre.
- Du fait de l'éloignement de la parcelle, la fauche tardive favorise la biodiversité.
- La présence de haies intéressantes pour les pollinisateurs : sureau, aubépine, noisetier sauvage, prunelier.
- 3 lisières qui agrémentent le paysage, une haie étagée et diversifiée, dessinent une zone de couchage intéressante pour la faune sauvage.
- Le maintien des prairies dans cette zone est important pour préserver la source de l'Ill toute proche.

Les organisateurs du concours sur le Territoire Sundgau Jura alsacien (Haut-Rhin – région GRAND EST) :

La Chambre d'agriculture Alsace, la Communauté de communes Sundgau

Sur le territoire Sundgau Jura alsacien

EN SAVOIR PLUS :

Originellement territoire de petites structures laitières et de forêt, les mutations agricoles ont remodelé le paysage du Jura alsacien en systèmes de polyculture-élevage, avec une augmentation des systèmes bovins allaitants. Les systèmes céréaliers y trouvent également leur place lorsque l'activité d'élevage est abandonnée. La double-activité reste importante, du fait de la situation frontalière tout proche.

Conscients de l'impact du maintien de l'agriculture et de l'élevage sur la préservation des paysages et sur la qualité de l'eau, la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes s'engagent pour une agriculture durable : soutien économique via des MAEC, appui aux actions agricoles dans le cadre du programme GERPLAN, incitation à la remise en état des haies et vergers.

Un soutien ferme est apporté aux circuits courts, favorisés par une densité de population importante, la proximité des pays voisins, et l'attrait touristique du territoire.

L'organisation annuelle de ce concours met en avant les agriculteurs, leur engagement au quotidien et le rôle multifonctionnel des prairies.

CONTACT :
Anita LABELLE – Communauté de communes Sundgau – 06 83 41 39 84
Jean-François STREHLER – Chambre d'agriculture Alsace – 06 32 24 78 06

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

6

Candidats au jury local

7ème

Édition organisée

- **ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :**

Lait, viande bovine, céréales.
Développement des circuits courts.

- **CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :**

Systèmes de Polyculture-Elevage
Développement des circuits courts.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Prairies et parcours**
Catégorie : **Pâturage prioritaire**

GAEC CHEZ PICOU

LAURÉAT DU TERRITOIRE SAINT-NECTAIRE - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Pâturage prioritaire (et secondairement fauche)

LOCALISATION
Auvergne – Rhône-Alpes – Puy-De-Dôme (63)
Territoire AOP Saint-Nectaire – La Tour d'Auvergne (63680)

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Interprofession du Saint-Nectaire

FOCUS PROJET

Au GAEC Chez Picou, Antoine et Sarah Teillot fabriquent du Saint-Nectaire fermier avec un troupeau d'une 50aine de vaches sur la commune de La Tour d'Auvergne.

Situé sur le versant Ouest du massif du Sancy en terres volcaniques, Antoine et Sarah exploitent 88 ha des prairies naturelles pour alimenter leur troupeau laitier.

Avec une surface agricole utile composée à 100% de prairies permanentes, les éleveurs pilotent leur système fourrager en fonction de la diversité floristique de chaque prairie. Certaines seront plus adaptées à de la fauche avec des espèces plus précoces et productives idéales pour la récolte en fourrage, et d'autres prairies adaptées à la pâture avec des espèces plus tardives, moins productives et plus riches en composés aromatiques idéales pour le goût du fromage. La fertilisation est pilotée en fonction de l'exploitation des prairies (fauche, pâture ou les deux) afin de préserver au maximum la flore présente.

La parcelle présentée au concours est une parcelle idéale pour le pâturage grâce aux nombreux arbres autour de la prairie conférant un ombrage, par l'accès à l'eau et sa proximité de la stabulation. Cette parcelle s'intègre plus tardivement dans le cycle du pâturage étant plus tardive que les autres, elle fournit de l'herbe en été. Elle permet d'offrir assez d'herbe pour la production de lait ainsi qu'un cadre idéal pour le bien-être des vaches.

LE MOT DES LAURÉATS

« Nous essayons au mieux de travailler avec la biodiversité de nos prairies pour conserver l'autonomie fourragère de notre exploitation mais aussi pour préserver la flore naturelle de nos prairies. Nous essayons d'être vigilant notamment sur la fertilisation et sur les pratiques de pâturage afin de conserver une bonne dynamique de végétation et ainsi éviter qu'une prairie se dégrade de part nos pratiques. »

Antoine et Sarah TEILLOT

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- La bonne dynamique de végétation pour une parcelle de pâturage garantissant un rendement intéressant pour ce type de prairies.
- La présence de nombreux arbres de haut jet conférant un ombrage utile lors du pâturage estival, les vaches peuvent s'abriter à l'ombre lors de fortes chaleurs
- La présence de pierres au centre de la parcelle et de murets autour de la parcelle qui sont des lieux privilégiés pour abriter la faune

L'organisateur du concours sur le Territoire de l'AOP Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme et Cantal - Région Auvergne – Rhône-Alpes) :

L'interprofession du Saint-Nectaire

Sur le territoire de l'AOP Saint-Nectaire

EN SAVOIR PLUS :

L'AOP Saint-Nectaire est un fromage au lait de vache, à pâte pressée non cuite. Il est produit sur une petite zone de montagne située autour du massif volcanique du Sancy, un des sommets du Massif Central. Encadré par un cahier des charges strict de l'amont à l'aval, le Saint-Nectaire peut être laitier, produit en laiterie à partir de l'assemblage du lait de plusieurs fermes, et le Saint-Nectaire fermier, produit à la ferme à partir du lait d'un seul troupeau et mis en œuvre deux fois par jour après la traite.

L'Interprofession du Saint-Nectaire est l'Organisme de Défense et de Gestion et le Syndicat de la filière AOP Saint-Nectaire. Elle regroupe près de 446 opérateurs : 210 producteurs laitiers, 207 producteurs fermiers, 19 affineurs, 4 laiteries et 6 collecteurs de lait.

L'AOP Saint-Nectaire, c'est environ 14 000 tonnes de fromages dont 6000 tonnes de Saint-Nectaire laitier au lait pasteurisé et 8000 tonnes de Saint-Nectaire fermier au lait cru, commercialisées essentiellement en France.

……

CONTACT :
Anaïs HUBERT
anais.hubert@syndicatstnectaire.com
Emilie ROUSSET
emilie.rousset@syndicatstnectaire.com

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

10

Candidats au jury local

6ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

- Elevage laitier spécialisé en AOP Saint-Nectaire et troupeau allaitant

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

- Paysage ouvert composé de prairies, de plateaux d'estive, de montagne et de bois
- Type de sol : majoritairement volcanique

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section :
Catégorie : **Plaine et Piemont- Milieux humides – Fauche exclusive**

GAEC DERRIERE LES VIGNES

LAURÉAT DU TERRITOIRE « IES TROIS PROVINCES »- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques –Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche exclusive en milieu humides –Plaine et piémont

LOCALISATION
Région Bourgogne – Franche Comté (département 70)
Territoire les Trois Province – Fontenois la ville

XXX

PHOTO EXPLOITANT.E
LES PHOTOS DEVRONT ÉGALEMENT ÊTRE TRANSMISES PAR MAIL SVP

XXXX

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Chambre d'Agriculture de Haute Saône
Union Apicole de Haute Saône

Logo(s) structure(s)

FOCUS PROJET

Au GAEC DERRIERE LES VIGNES-Fontenois la Ville, PRESENTATION SYNTHETIQUE EXPLOITATION ET EXPLOITANT.E.S….

XXX- PRESENTATION PLUS DETAILLEE DE L'EXPLOITATION, DU SYSTÈME, DE LA GESTION ET DE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Les trois associés du GAEC de DERRIERE LES VIGNE élèvent un troupeau de 300 UGB (Bovins lait et viande) en production standard sur une SAU de 220 Ha (70 % en prairies naturelles permanentes)

Pour le troupeau Laitier (en augmentation), la moyenne recherchée est d'environ 7000 L/ VL.

A l'échelle de l'exploitation, l'autonomie fourragère est atteinte.

La parcelle proposée s'intègre dans cette stratégie. Sur la partie la plus humide, elle est gérée comme stock d'herbe sur pied et s'intègre dans un grand îlot de plus de 20 Ha. Cette gestion est représentative du mode de gestion sur les autres îlots de l'exploitation présentant des hétérogénéités importantes

……

Photo exploitant.e ……..

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

Au sein de large l'Îlot , nous maintien la partie la plus humide ouverte comme stock d'herbe sur pied tout en assurant une diversité de fleurs et une valorisation économique intéressante pour nous »

Manuel MOREL

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- un bon équilibre entre usage agricole, préservation de la qualité de l'eau et maintien en prairies diversifiées à proximité de source et de cours d'eau….
- l'exploitant valorise ces spécificités dans sa valorisation agricoles tout en préservant une biodiversité remarquable.
- maintien d'une flore diversifiée tout en répondant aux objectifs de fourrage d'appoint

Photo parcelle

…..

Les trois provinces

Département de Haute Saone…
Bourgogne – Franche Comté

EN SAVOIR PLUS :

Situé aux confins des régions de champagne Ardenne, Lorraine et bourgogne Franche Comté, le territoire dit des « trois provinces » est caractérisé par des paysages vallonnés. Il est entouré de plusieurs sites identifiés pour leurs biodiversités remarquables ; ZNIEFF interrégional gites a chiroptères de Darney et Monthureux-sur-Saône au nord, le site Natura 2000 vallée de la Saône (70) à l'ouest et le site Natura 2000 vallée de la lanterne au sud et à l'est. La proximité du massif vosgiens et de la vallée alluviale de la Saône crée des microclimats qui impactent les exploitations de manière très localisée notamment la gestion des prairies.
Le maintien de prairies bio diversifiées devient avec les modifications climatiques un enjeu de territoire tant pour le maintien de corridors écologiques entre les différents sites Natura 2000 aux alentours que pour conforter la résilience et l'autonomie des systèmes de polyculture élevage.
L'ouverture du concours d'excellence agro écologique sur ce territoire s'inscrit dans une démarche d'animation territoriale. Il permet de mettre en avant des savoir-faire locaux non rémunéré par des Mesures Agro Environnementale et Climatique et de recenser les prairies sources encore existantes sur ce territoire. En lien avec d'autres territoires, cette première édition de concours d'excellence agro écologique, devrait trouver son prolongement avec une démarche collective « Multiplication de semences fourragères de prairies » notamment sur la duplication de prairies bio diversifiée

CONTACT :

Michel Delhon – CA 70

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4 Candidats au jury local

2-ème Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
polyculture élevage de bovins laitiers ou viandes

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
L'activité de polyculture élevage de bovins laitiers ou viandes façonne des paysages ouverts alternants culture et prairies intensive

entrecoupées de surfaces boisées.

Le maintien de prairies bio diversifiées devient avec les modifications climatiques un enjeu de territoire tant pour le maintien de corridors écologiques entre les différents sites Natura 2000 aux alentours que pour conforter la résilience et l'autonomie des systèmes de polyculture élevage

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

FERME SALLABERIA – Pierre Monaco

LAURÉAT DU TERRITOIRE Montagne du Pays Basque En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie

CATÉGORIE :
Paturage prioritaire et secondairement fauche

LOCALISATION
Région Nouvelle Aquitaine, Département (64)
Territoire Montagne du Pays Basque – Baigorri

Catégorie : Paturage prioritaire

Section : Plaine et piémont / moyen

FOCUS PROJET

A la ferme Sallaberria, Pierre MONACO élève des brebis Manex tête noire et tête rousse. Transhumant en période estivale sur les terrains collectifs de montagne, il réalise la traite et la fabrication du fromage de décembre à mai.

Installé récemment sur l'exploitation familiale, Pierre a repris les rênes de la ferme et poursuit aujourd'hui la conduite de son troupeau de 320 Manex tête rousse et tête noire en production laitière, transformation fromagère et vente directe à la ferme. Il poursuit également la conduite d'un petit atelier de 9 bovins viande qu'il valorise en colis à la ferme et aux alentours.

La ferme compte près de 29 hectares de prairies (exclusivement permanentes) landes et parcours privés sur lesquels les animaux pâturent pendant toute la période de production et qui contribuent à fournir le fourrage sec de la ferme. De mai à novembre, les brebis transhument sur une estive collective en Pays Quint (territoire Espagnol, géré par la Commission syndicale).

Engagé, depuis son installation en 2021, en MAEC, Pierre maintient les pratiques extensives de ses parents qui permettent la préservation de prairies maigres de fauche d'intérêt communautaire sur une grande partie de ses surfaces en prairie.

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Commission syndicale de la vallée de Baigorri

LE MOT DU LAURÉAT

« En plein mois de mai, quand je viens sur les prairie naturelles de la ferme, je suis toujours frappé par la multitude de couleurs. Je suis conscient que ce ne sont pas les parcelles les plus productives, mais toutes ces couleurs me donnent à imaginer le plaisir de mes brebis de pouvoir aller chercher des goûts, des textures et des couleurs différentes, comme si je leur offrais une belle salade composée. Au-delà du visuel, je suis convaincu que cette diversité donne un goût particulier à mon fromage, cela me réconforte dans le rôle de ces parcelles. »

Pierre MONACO

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Rôle réfléchi assigné à cette prairie au sein de l'exploitation, et maintien en prairie malgré sa situation au cœur du vignoble Irouléguy,
- Parcelle saine pour le bétail permettant d'y envoyer les lots à faible besoin et d'accroître l'autonomie de la ferme en périodes de charge de travail élevée,
- Parcelle productive permettant d'allier pâturage précoce et contribution au stock de fourrage sec de la ferme,
- Pratiques traditionnelles extensives, permettant l'expression de tout le cortège des espèces de la prairie mésophile d'intérêt communautaire.
- Maintien de vieux arbres et de la haie refuges pour la biodiversité.

L'organisateur du concours sur le Territoire Montagne du Pays-Basque (64 – Nouvelle Aquitaine) :

Euskal Herriko Laborantza Ganbara,

en partenariat avec les structures animatrices Natura 2000 locales.

Sur le territoire Montagne du Pays Basque

EN SAVOIR PLUS :

Sur le territoire Montagne du Pays Basque, enjeux agricoles et environnementaux sont étroitement liés. Les fermes sont petites, couvrant en moyenne 27 ha et dépendantes de la montagne où les troupeaux transhument de mai à novembre. La plupart des systèmes sont composés d'un atelier de brebis laitières dont le lait est vendu sous le signe de qualité AOP Ossau Iraty. Un atelier secondaire bovin viande est souvent mené sur la ferme qui comprend également en général quelques chevaux pour l'entretien des parcelles. Sur certaines fermes, un atelier de porc basque est également conduit avec un AOC Porc Kintoa.

Bien que de moyenne altitude, le territoire est soumis à de fortes pentes, avec peu de parcelles à moins de 30% de pente, générant des contraintes importantes en terme de temps passé, de matériel et de main d'œuvre.

De ces contraintes découlent des pratiques extensives, manuelles, avec une absence de cultures, une utilisation modérée des intrants et une omniprésence du pâturage, y compris sur les parcelles dont la vocation principale est la fauche.

Ces pratiques extensives sont à l'origine de la présence de sites Natura 2000 de grande envergure, avec comme enjeux principaux le maintien de la mosaïque de milieux agropastoraux et des espèces associées.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4 Candidats au jury local

9ème Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevage ovin lait, bovin viande

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Le territoire de la Montagne basque est constitué d'une mosaïque de bois et de milieux ouverts façonnés par les pratiques pastorales

CONTACT : Marine Vilarelle – Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri
06 37 95 07 89

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023

EARL Uijttewaal

LAURÉAT DU TERRITOIRE Médoc - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Nouvelle-Aquitaine – Gironde (33)
Territoire Médoc - Queyrac

Section : plaine et piémont humide
Catégorie : **Pâturage prioritaire**

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional Médoc

FOCUS PROJET

L'EARL Uijttewall est une ferme familiale en polycullture. Adrien et Elise sont viticulteurs (Château Saint Hilaire) et éleveurs de vaches allaitantes (Blondes d'Aquitaine).

La propriété est composée de 160 hectares, répartis en 52ha de vignes en appellation « Médoc » et 108 hectares de prairies permanentes. La polyculture est une tradition médocaine qui perdure.

Né dans une ferme laitière du Limousin, Adrien a toujours été passionné d'agriculture et d'élevage. C'est en faisant les vendanges dans le Médoc qu'il décide de s'y installer en tant que viticulteur, puis d'y ajouter une activité d'élevage avec un troupeau de Blondes d'Aquitaine. Il perpetue ainsi la tradition de polyculture élevage du Médoc.

La ferme est totalement autonome en fourrage, le rendement des prairies est bon, et une grande partie des prairies sont situées dans les marais, en zone Natura 2000.

Les interventions sur la prairie sont limitées : aucune fertilisation ou amendement, seulement un hersage ponctuel assez doux, avec une préférence pour le passage du rouleau en hiver pour reboucher les empreintes.

La prairie est fauchée après le 15 juin, conformément au cahier des charges de la MAEC « Fauche tardive ».

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« Je suis à la fois vigneron et éleveur, et bien que passionné des deux, je trouve dans l'élevage une facette qui lui est propre : l'être vivant. On est responsable d'une grande famille. Voir grandir les veaux que l'on fait naître, apprivoiser les caractères, soigner, c'est autant de moments riches en tant qu'éleveur qui rendent mon métier passionnant. »

Adrien UIJTTEWALL

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- L'équilibre agronomique est bon, un rendement intéressant et une présence équilibrée de graminées et de légumineuses.
- La fraicheur de cette parcelle permet une utilisation optimale en période de fortes chaleurs (juillet - août).
- La présence de haies bien entretenues, de plusieurs strates arbustives avec fossé, permet d'abriter une diversité faunistique importante, notamment avec beaucoup d'oiseaux.

L'organisateur du concours sur le Territoire Médoc (Gironde – Région Nouvelle-Aquitaine) :

Le Parc naturel régional Médoc

Sur le territoire du site Natura 2000 « Marais du Haut Médoc »

EN SAVOIR PLUS :

Le Médoc a fait son entrée en 2019 dans la grande famille des Parcs naturels régionaux de France. Bordé à l'ouest par l'Océan Atlantique, à l'est par l'Estuaire de la Gironde et au Sud par la forêt des Landes de Gascogne, la métropole bordelaise et le Bassin d'Arcachon, le Médoc est une terre dictée par le flux du fleuve et le flot de l'océan**.** Plages, forêts de pins, vignes et marais sont autant de paysages immenses regorgeant d'une biodiversité exceptionnelle, de savoir-faire uniques et de richesses culturelles que le Parc naturel régional Médoc s'emploie à valoriser et à préserver.

Le Médoc est donc un jeune Parc naturel qui a souhaité, dans les premières actions à mener, valoriser le travail des éleveurs et la qualité des prairies. Depuis la première édition du Concours en 2020, presque toutes les prairies retenues pour le concours sont situées dans le périmètre Natura 2000 « Marais du Haut Médoc ». Elles sont emblématiques des paysages médocains et de véritables refuges de biodiversité. Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont proposées aux éleveurs sur ce secteur (fauche tardive, ouverture de milieux, transformation de culture en prairies…).

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

51 communes

116 406 habitants

2 300 km²

1er producteur bovin du département de la Gironde

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :
Essentiellement des prairies permanentes, dédiées à l'élevage, mais aussi des vignes. De nombreux éleveurs dont également viticulteurs, la polyculture est une tradition médocaine.

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevage bovin allaitant
Viticulture
Polyculture : vigne et élevage

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

La SCEA WOLFSGRUBE

LAURÉAT DU TERRITOIRE SUNDGAU PLAINE- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Fauche exclusive – Plaine - moyen

LOCALISATION
GRAND EST- Haut-Rhin (68) - Berentzwiller
Territoire du Sundgau Plaine

Section : **Plaine / moyen**
Catégorie : **Fauche exclusive**

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

Communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue – Chambre d'agriculture Alsace

FOCUS PROJET

La SCEA WOLFSGRUBE est un système de polyculture-élevage en double activité. L'atelier bovins allaitants, conduit en agriculture biologique, valorise les prairies naturelles.

L'exploitation agricole valorise 27 ha de terre arable en culture de vente (maïs grain et blé d'hiver). Les 13 ha de prairies naturelles sont conduits en fauche et pâturage, et assurent l'alimentation des 15 Blondes d'Aquitaine et leur suite. Les animaux sont abattus localement ; la viande et la charcuterie sont vendues en caissettes. L'herbe est récoltée en foin et regain.

La parcelle présentée au concours est une parcelle fraîche située en amont du village, et ceinturée par des arbres. Une zone humide en fond de parcelle abrite une source se jetant dans la rivière. Afin de préserver la qualité de l'eau, aucune fertilisation minérale n'est apportée ; la proximité des habitations interdit également l'apport de déjections organiques. Les foins sont récoltés la première quinzaine de juin, et les regains 2 mois plus tard. Le fourrage est destiné aux mères et aux élèves.

L'exploitant adhère au groupe DEPHY Grandes Cultures 68, avec la volonté affirmée de pratiquer l'agriculture intégrée et de limiter au maximum le recours aux produits phytosanitaires.

Une nouvelle stabulation est en cours de finition. Elle abritera également des chevaux en pension. Une partie de la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques qui contribueront à la production d'énergie renouvelable.

LE MOT DU LAUREAT

« Notre atelier viande repose à 100% sur la production des prairies naturelles. Les foins, réalisés la première quinzaine de juin, laissent à la végétation le temps de se régénérer. Je maintiens la ceinture d'arbres et les fruitiers pour préserver le paysage. »

Jean-Luc OTT – Berentzwiller (68)

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une belle parcelle à floraisons abondantes, avec une ceinture d'arbres, et une zone humide au fond.
- Le fourrage est de qualité, et en quantité correcte. L'absence de toute fertilisation préserve la qualité de la source d'eau.
- La fétuque des prés domine, et la belle diversité des légumineuses (trèfles, vesces, lotier…) contribue à l'équilibre du fourrage.
- Des pollinisateurs de toute sorte sont très présents sur la parcelle. Les haies, ronces et lierres pourvoient à une alimentation étalée. La source du fond contribue à leur besoin en eau.
- Située en périphérie de village, la prairie assure un cadre de vie et une zone de transition avec les grandes cultures. Des haies étagées, des noyers et de vieux cerisiers enrichissent la valeur patrimoniale.

Les organisateurs du concours sur le Territoire Sundgau Plaine (Haut-Rhin – région GRAND EST) :

La Chambre d'agriculture Alsace, les Communautés de communes Sundgau et Sud Alsace Largue

Sur le territoire Sundgau Plaine

EN SAVOIR PLUS :

Originellement territoire de petites structures laitières, les mutations agricoles ont remodelé le paysage du Sundgau en systèmes de polyculture-élevage et grandes cultures, avec une percée des systèmes bovins allaitants. La double-activité reste importante, du fait de la situation frontalière absorbant une partie de la main d'œuvre.

Conscients de l'impact du maintien de l'agriculture et de l'élevage sur la préservation des paysages et sur la qualité de l'eau, Chambre d'agriculture et collectivités locales s'engagent pour une agriculture durable : soutien économique via des Mesures Agri-environnementales et Climatiques et des Paiements pour Services Environnementaux, appui aux actions agricoles dans le cadre du programme GERPLAN, incitation à la remise en état des haies et vergers, programmes d'assolements concertés.

Un soutien ferme est apporté aux circuits courts, favorisés par une densité de population importante.

L'organisation annuelle de ce concours met en avant les agriculteurs, leur engagement au quotidien, le rôle multifonctionnel des prairies.

CONTACT :
Anita LABELLE – Comm. de communes Sundgau – 06 83 41 39 84
Fanny WAGNER – Comm. de communes Sud Alsace Largue – 07 50 56 78 04
Jean-François STREHLER – Chambre d'agriculture Alsace – 06 32 24 78 06

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4

Candidats au jury local

4ème

Édition organisée

- **ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :**

Lait, céréales, viande bovine. Développement des circuits courts.

- **CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :**

- Systèmes de Polyculture-Elevage et Grandes cultures.
- Développement des circuits courts.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : Prairies et parcours
Catégorie : **Fauche exclusive**

Housseau Sebastien E.I

LAURÉAT DU TERRITOIRE Bassin versant de la Brenne- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Plaine et Piémont / Humide

LOCALISATION
Région Centre – Val de Loire (Indre-et-Loire et Loir-et-Cher)
Territoire Bassin versant de la Brenne

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

SEPANT
Syndicat de la Brenne

FOCUS PROJET

A HOUSSEAU SEBASTIEN E.I., ferme de polyculture élevage

L'exploitation comprend 300 ha de SAU, dont 100 ha de prairies, et un cheptel de limousines (70 UGB) élevées et engraissées sur la ferme. La viande est commercialisée essentiellement en vente directe (caissettes) ainsi qu'à un boucher local. Les prairies les moins humides sont gérées essentiellement par pâturage tandis que les prairies plus humides sont fauchées, afin de produire du foin pour l'hivernage. Les surfaces fourragères sont suffisantes pour assurer l'autonomie de la ferme. Les saillies sont naturelles et des veaux sont susceptibles de naître toute l'année.

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« J'ai toujours connu cette parcelle en prairie depuis ma tendre enfance. C'est grâce à ma volonté de respecter le travail des anciens exploitants que nous en arrivons à cette étape du concours.
A ce jour, grâce à tous les gens compétents que nous avons pu rencontrer et qui ont pris le temps de nous faire découvrir les trésors que nous possédons proche de nous. Merci à tous les organismes, qui nous ont permis de participer à ce concours ».

Sébastien Housseau

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Cette prairie est très peu productive, ce qui ne semble pas poser de problème à l'éleveur dans la mesure où l'autonomie fourragère est déjà atteinte, et que le fait d'avoir un foin diététique et très appétant constitue un réel atout pour son troupeau.
- La flore de la prairie est extrêmement diversifiée pour une prairie de plaine (62 espèces sur un relevé phytosociologique de 30 m²).
- Les pratiques en place sont tout à fait compatibles avec le maintien de cette diversité floristique (absence totale de fertilisation, fauche fin juin à mi-juillet).
- Le jury a été particulièrement séduit par la volonté de l'éleveur de démarcher les lycées agricoles du secteur afin que les élèves des filières élevage puissent "voir autre chose que des prairies dactyle-fétuque-trèfle" .

L'organisateur du concours sur le Territoire Bassin versant de la Brenne (Indre-et-Loire - Région Centre-Val de Loire) :

SEPANT en partenariat avec le Syndicat de la Brenne

Sur le territoire du

Bassin versant de la Brenne

EN SAVOIR PLUS :

Le Bassin versant de la Brenne fait l'objet d'un Contrat territorial Eau, dans lequel sont menées de nombreuses actions visant à préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et humides. Le volet agricole du Contrat vise à travailler sur les pratiques culturales afin de réduire les transferts de pollutions diffuses vers le réseau hydrographique. En parallèle, le Contrat territorial prévoit de financer des infrastructures paysagères concourant à l'épuration des eaux de ruissellement. A ce titre, la préservation et la restauration de prairies humides constitue un axe majeur de la stratégie du territoire. Le maintien de fermes en polyculture-élevage est absolument essentiel pour atteindre ces différents objectifs.

CONTACT :
Damien AVRIL (Chargé de mission flore-habitats à la SEPANT) : damien.avril@sepant.fr
Fabien Languille (Technicien de rivière)
syndicat.brenne@wanadoo.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

5

Candidats au jury local

4-ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Territoire situé en limite méridionale de la Beauce, largement dominé par les grandes cultures et dans lequel l'élevage régresse très fortement.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Plateau limoneux largement dominé par les cultures céréalières. Ce plateau est incisé de vallées peu profondes occupée par des prairies

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Montagne sec**
Catégorie : **Fauche prioritaire**

GAEC Les trois fayards

LAURÉAT DU TERRITOIRE Cans et vallées cévenoles – Parc national des Cévennes En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire – Montagne sec

LOCALISATION
Région Occitanie – Lozère (48)
Territoire des cans et vallées cévenoles du Parc national des Cévennes – Barre des Cévennes

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc national des Cévennes

FOCUS PROJET

Au GAEC des trois fayards, Adrien Combes et sa mère Isabelle, élèvent 25 vaches Aubrac depuis 2 ans.

Le GAEC fait pâturer ses vaches sur environ 160 ha dont quelques parcelles boisées. Le système s'appuie sur des prairies naturelles avec un pâturage très extensif à 900 m d'altitude. Les vaches passent au maximum 4 mois en bâtiment, nourries au foin et à l'enrubannage produits sur place. L'autonomie en fourrage permet même la vente d'une petite quantité de foin localement. Les veaux sont conduits en lots et finis en bâtiment avec le foin et l'enrubannage de la ferme et un aliment du commerce pour être ensuite vendus à un marchand d'animaux.

Au niveau biodiversité, il n'y a pas d'effort particulier mis en place mais les pratiques traditionnelles extensives sont en adéquation avec leur environnement et favorisent naturellement la faune et la flore locale comme le montre l'exemple de la prairie lauréate. La fauche centrifuge, la préservation des éléments du paysage et des prairies naturelles participent à maintenir la biodiversité présente sur la ferme .

La parcelle comporte une végétation assez variée qui produit une belle quantité avec une qualité remarquable : ce site est d'ailleurs connu et prisé localement pour le foin qu'il fournit. Elle commence par une pente séchante et se termine par un replat à proximité d'une zone humide. Après une première fauche, les vaches peuvent revenir pâturer 15 jours. La parcelle est intégrée dans un îlot qui est ouvert petit à petit en suivant la pousse de l'herbe. Le but est de faucher assez tôt quitte à enrubanner afin d'avoir une parcelle disponible en milieu d'été.

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« On s'adapte au territoire, on fait avec ce qu'on a. Les prairies naturelles c'est ce qui va ici, on a de la terre donc l'herbe pousse. Économiquement c'est bien moins cher et puis on gagne du temps.

Quand il se passe quelque chose comme ce concours, c'est l'occasion de passer du temps avec les autres éleveurs, de discuter de ce qu'on fait. »

Adrien Combes

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Un bel équilibre entre diversité écologique, qualité et quantité fourragères.
- De nombreuses espèces patrimoniales ou remarquables : Orchis brulées, Orchis moucheron, Orchis punaise, Reine des prés, Scorzonère pourpre...
- Une prairie avec une certaine hétérogénéité entre le bas plus riche et le haut plus maigre mais avec une diversité toujours forte en haut comme en bas.
- Des pratiques qui vont dans le sens de cet équilibre remarquable. Les pratiques de fauche, de pâturage et d'amendement semblent maintenir une flore très diversifiée et remarquable au cours des années.
- La diversité des espèces présentes sur la prairie permet un étalement de la croissance tout en préservant la qualité de fourrage.

L'organisateur du concours sur le Territoire Cans et vallées cévenoles (Lozère, Région Occitanie) :

Le Parc national des Cévennes

Sur le territoire des cans et vallées cévenoles

EN SAVOIR PLUS :

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe. L'établissement public du Parc national des Cévennes doit assurer trois missions : i) connaître et protéger les patrimoines, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser les publics.

Les Cans et vallées cévenoles représentent une partie du parc national composée de petits causses et d'une multitude de vallons et vallées favorables à l'élevage extensif.

.....

CONTACT :
Claire REMILLIEUX –
claire.remillieux@cevennes-parcnational.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4

Candidats au jury local

8ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevage agropastoral de petits ruminants et bovins
Châtaignes

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Moyenne montagne agropastorale
Rurale et touristique

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Anne-Sophie DAUTRESOUL

LAURÉATE DU TERRITOIRE : Marais du Cotentin et du Bessin « Vallée de l'Aure » - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) // Plaine & piémont humide

LOCALISATION :
Normandie – Calvados (14)
Marais du Cotentin et du Bessin « Vallée de l'Aure »

Section : Plaine & piémont humide
Catégorie : Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin
Chambre d'Agriculture de la Manche

FOCUS PROJET

Anne-Sophie DAUTRESOUL s'est installée à la suite de ses parents en 2021. Avec son mari, elle élève des bovins et des ovins en Agriculture Biologique.

Anne-Sophie et son mari sont double-actifs et ils ont à cœur d'exploiter leur marais avec des pratiques favorables à la biodiversité. Outre la production d'un foin de qualité, ils vendent bœufs et génisses de viande de 3 ans et des agneaux en vente directe.

Cette ferme, engagée en AB et en MAEC depuis de nombreuses années, exploite 60ha de prairies permanentes dont 45ha de marais par fauche et pâturage de vaches allaitantes. La diversité des pratiques existantes permet le maintien de prairies humides et de milieux favorables aux oiseaux de marais.

Sur une période courte (de juin à octobre), la parcelle présentée au concours garantit la récolte d'un foin de qualité, apprécié des animaux. Elle permet également un pâturage automnal aux 20 mères allaitantes et leurs veaux.

Cette parcelle s'inscrit dans un îlot d'environ 16ha exploité de manière similaire. La gestion extensive (fauche tardive puis en bande, chargement adapté ensuite) assure la préservation de cet ensemble reconnu prairie d'intérêt européen.

LE MOT DE LA LAURÉATE

« Très attachés à notre marais et à ses différents paysages tout au long de l'année, c'est avec passion que nous avons repris l'exploitation familiale en 2021, tout en continuant ses valeurs respectueuses de l'environnement.

Nous croyons faire peu de choses sur ces prairies mais nos pratiques contribuent à garder des prairies riches en espèces et appétentes pour nos animaux. »

Anne-Sophie et Manuel DAUTRESOUL

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Le choix de pratiques extensives sur l'année (fauche tardive, chargement adapté pour le regain) assurant :
  - un foin qualitatif, énergétique et diététique ;
  - le maintien d'une prairie dite « d'intérêt européen » ;
  - un site favorable à la nidification d'oiseaux des marais ;
  - des refuges et zones de nourrissage pour les insectes en fin d'été.
- Des pratiques de fauche où la 2nde coupe est réalisée par bandes, ce qui assure une alimentation diversifiée aux animaux
- Le souhait de pâturer presque toutes leurs parcelles : pour celle-ci, ils mettent en place des clôtures mobiles (parfois les fossés assurent ce rôle) et charrient l'eau lorsque les animaux y sont.

Les co-organisateurs sur les Marais du Cotentin et du Bessin (Calvados/Manche – Région Normandie) :

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
La Chambre d'Agriculture de la Manche

Marais du Cotentin et du Bessin : « Vallée de l'Aure »

EN SAVOIR PLUS :

Les marais du Cotentin et du Bessin représentent plus de 30 000 ha de zones humides, principalement valorisées par l'élevage. Ils abritent une grande diversité de milieux et d'espèces sous l'apparente uniformité d'un vaste ensemble de prairies humides quadrillé par un réseau de fossés. Au printemps-été, ces marais sont des prés verdoyants. Ils se transforment, durant l'hiver en d'immenses lacs qui attirent les oiseaux migrateurs.

Les pratiques agro-écologiques mises en œuvre sur ces prairies par les éleveurs (fauche tardive, limitation ou absence de fertilisation, entretien du réseau hydraulique,...) méritent d'être mises en avant et valorisées par le concours des pratiques agro-écologiques - prairies et parcours. Elles sont aussi encouragées par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).
La qualité des produits issus de ces marais est également reconnue par l'AOP « Beurre et Crème d'Isigny ».

Localement, l'enjeu est de préserver ces prairies, de maintenir des le pâturage sur les marais, de faire connaître les pratiques permettant leur maintien et de valoriser le rôle de l'élevage extensif sur ce territoire.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

14 communes :
Bernescq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Formigny-la-Bataille, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Longueville, Mandeville en Bessin, Monfreville, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Trévières

2 600 ha de marais

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE
Élevage herbager et bocager
Prairies humides inondables

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES
Production laitière majoritaire (AOP Beurre et Crème d'Isigny)
Production de viande bovine en plus faible proportion

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaine et piémont**
Catégorie : **Fauche prioritaire**

SCEA Labourdette – Damien ROBERT

LAURÉAT DU TERRITOIRE BARTHES DE L'ADOUR (LANDES) En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies & Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Nouvelle Aquitaine – Landes (40)

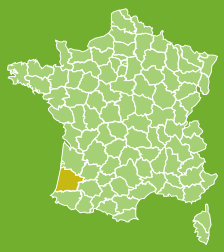

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Association Barthes Nature

FOCUS PROJET

A la SCEA Labourdette, Damien ROBERT élève 130 blondes d'Aquitaine, pour la vente de broutards d'engraissement et de vaches grasses sous le label Bœuf de Chalosse.

En 2016, Damien a repris l'exploitation de son oncle en perpétuant le savoir-faire local adapté à la spécificité des Barthes de l'Adour. L'accès aux barthes collectives ainsi que ses 55 hectares de prairies permanentes en propriété lui confèrent une complète autonomie fourragère.

Suivant les années, ses vaches sont en moyenne 7 mois dans les prés, d'avril à novembre.

La parcelle présentée au concours est une prairie humide, généralement inondée en hiver. Celle-ci s'intègre dans l'ensemble de parcelles qu'est la barthe privée d'Orist. On l'appelle aussi barthe à foin car c'est une vaste prairie à fauche prioritaire. Damien fauche sa parcelle fin juin, date à laquelle il juge la qualité nutritive la meilleure. Il ne fauche pas trop bas, 8 cm de hauteur d'herbe, pour la mise en pâture dès le 15 août. Les regains sont ainsi pâturés de mi-août à mi-novembre. Durant ces 3 mois de pâture, une vingtaine de ses vaches (femelles pleines et femelles d'engraissement) pacagent librement sur toute la barthe privée, au sein d'un troupeau collectif composé également d'équins. La fauche suivie du pâturage mixte, même à faible chargement, suffisent à entretenir la parcelle (bords de fossés, lisière…).

LE MOT DU LAURÉAT

« La barthe d'Orist est un atout majeur pour mon élevage. Nos prés sont à côté de la barthe ce qui permet au troupeau d'avoir accès à des ressources naturelles. Les mères avant vêlage peuvent y pâturer jusqu'à 6 mois. Sans les barthes, les ateliers bovins seraient considérablement réduits en nombre. »

Damien ROBERT – Orist (40)

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- La parcelle présente plusieurs niveaux, ce qui, avec les haies et lisières, confèrent une diversité d'habitats et une valeur esthétique. Elle participe à la fonctionnalité écologique de la barthe à foin et s'inscrit dans un paysage typique et historique local.
- Botaniquement, la parcelle a une forte richesse spécifique. Il y a un bon équilibre des espèces entre des dicotylédones et des graminées et au sein de ces groupes.
- Chaque espèce a un apport spécifique pour le bétail et rend cette prairie très intéressante pour la santé des animaux.
- La diversité de fleurs et le maintien des ronciers et des saules en bordure apportent une ressource nourrissante aux insectes même après la fauche. Des espèces patrimoniales et emblématiques des zones humides ont été trouvées.
- L'exploitation de la parcelle est optimisée, l'éleveur prend en compte les contraintes comme la portance du sol pour ne pas altérer le milieu lors de la fauche et laisse une hauteur d'herbe suffisante pour une meilleure repousse.

L'organisateur du concours sur le Territoire Barthes de l'Adour (Landes – Région Nouvelle-Aquitaine) :

Barthes Nature

Sur le territoire des Barthes de l'Adour

EN SAVOIR PLUS :

Barthes Nature est une association locale de concertation des différents acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires, usagers et collectivités) pour la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 des Barthes de l'Adour en application des deux Directives "Habitats" et "Oiseaux" .

Situées au Sud du département des Landes, les Barthes de l'Adour sont les plaines alluviales situées de part et d'autre du fleuve, sur 80 km. La délimitation du site Natura 2000 correspond au territoire couvert par la crue centennale de 1952 sur les 40 communes concernées. "Barthes" signifie localement marais, zone humide inondable.

La présence du bétail est indispensable à l'entretien des prairies, zone d'accueil d'une avifaune migratrice d'intérêt majeur (plus de 200 espèces) et paysage exceptionnel.

L'absence totale de fertilisation et de produits phytosanitaires ainsi qu'un chargement faible mis en place depuis des années grâce au travail des éleveurs, aux mesures agro-environnementales et aux financements du Conseil Départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau, permettent l'expression de communautés prairiales rares et d'intérêt patrimonial relevant pour certaines de l'habitat d'intérêt communautaire « prairies maigres de fauche ».

CONTACT :
06.40.60.18.66 anais.brignone@landes.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

12 274

Hectares

30%

Des zones humides du département des Landes

1ère

Édition organisée

4

Candidats au jury local

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevage de bovins allaitants
Elevage de chevaux

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Ces vastes plaines ont été maillées de fossés et canaux dès le XVIème siècle pour permettre la culture.
L'utilisation agricole estivale s'est développée autour d'un système agro-pastoral très extensif adapté aux inondations.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaines et Piémont /Humide**
Catégorie : **Pâturage prioritaire (fauche secondaire)**

– L'EARL TROIS VALLEES -

LAURÉAT DU TERRITOIRE MOYENNE VALLEE DE LA SOMME
En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours.

CATÉGORIE :
Pâturage prioritaire

LOCALISATION
Région : SOMME (80)
Territoire : Moyenne Vallée de la Somme - CORBIE

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Chambre d'agriculture de la Somme

FOCUS PROJET

Nicolas LAMOTE est gérant de l'EARL DES TROIS VALLEES depuis 2007, sur l'exploitation en polyculture élevage équin, située à CORBIE, dans la Somme (80).

Nicolas possède au total 30 chevaux dont 28 juments. Il élève environ une vingtaine de poulains par an pour la vente aux particuliers.

En plus de l'élevage il produit de la céréale, des oléagineux, de la betterave sucrière et de la pomme de terre.

L'alimentation des animaux est principalement assurée par la surface fourragère. Nicolas possède 42 ha de prairie dont 23 sont situées dans le marais et destinés au pâturage. Le reste de la surface en herbe est utilisée en fauche pour l'alimentation hivernale. En période de pâturage, les animaux ne sont pas complémentés. En période hivernale, ils sont nourris au foin produit sur l'exploitation, seul un aliment du commerce est acheté en complément pour l'hiver.

La parcelle présentée au concours est située dans le marais de Corbie. Elle est gérée uniquement par pâturage, de mi-mai à fin octobre. Nicolas y pratique un pâturage extensif, aucune fertilisation n'est réalisée, il intervient uniquement pour le broyage des chardons durant l'été. Une partie de la parcelle est plus humide l'hiver, ainsi l'éleveur a fait le choix de la séparer en deux afin de limiter l'accès au printemps.

Le choix de scinder la parcelle en deux permet à l'éleveur de pâturer le 1er parc moins humide au printemps, et de profiter de la flore plus précoce, celui-ci étant en partie dominé par des graminées de type : Ray-grass, Houlque laineuse, ou encore Pâturin commun. Les chevaux peuvent ainsi profiter à partir de juillet de l'ombrage et de la végétation tardive du 2nd parc caractérisé par une végétation plus tardive de marais, et dominée par les Carex, Joncs, Phalaris et les ligneux. Ce pâturage plus tardif dans le marais permet également un bon développement de la diversité floristique dont une abondance de légumineuses (Lotier des marais, Trèfle des prés, Trèfle fraise, Vesces des prés, Vesces des marais ...) contribuant à la valeur alimentaire.

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

L'équilibre et la cohérence concernant l'utilisation de cette parcelle qui profite à la fois :

- Aux animaux : Contribue fortement à l'autonomie fourragère de l'exploitation. La diversité des espèces permet une bonne valeur alimentaire, et une alimentation équilibrée (graminées, légumineuses).
- A la végétation : Maintien et développement de la diversité floristique. Maintien d'espèces rares et d'intérêt patrimoniale telles que : Orchis négligée, pigamon jaune, troscart des marais, carex à fruits écailleux..
- Aux IAE : Entretien et maintien des bosquets et zones ligneuses, maintien de l'ouverture des milieux.
- A la faune : Busard des roseaux, Vanneaux huppés, Criquet palustre, Criquet ensanglanté, Bruant jaune
- **Et surtout à l'éleveur : Maintien d'un élevage économiquement viable sur un territoire où l'élevage diminue fortement d'années et en années..**

L'organisateur du concours sur le Territoire Moyenne Vallée de la Somme – 80 - SOMME

Moyenne Vallée de la Somme

EN SAVOIR PLUS :

Située au cœur du département de la Somme, entre Abbeville et Corbie, la moyenne vallée de la Somme possède une identité forte et abrite des zones humides constituées de prairies, d'étangs, de marais tourbeux... Ces espaces représentent une grande diversité d'habitats aquatiques et amphibies ainsi que des végétations terrestres très diversifiées. Les prairies et les pratiques agricoles associées permettent, tout en limitant le boisement progressif, le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêts patrimoniaux. L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, est donc une alliée pour le maintien de ces espaces ouverts ainsi que de la biodiversité et des paysages qui leur sont associés. Flore patrimoniale : Orchis néglige, Ache rampante, Silène fleur-de-coucou. Faune patrimoniale : Vanneau huppé, Criquet ensanglanté, Procris de l'Oseille.

Depuis 2015, le PMAZH (Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides) mène des actions en faveur du maintien de d'élevage, d'une agriculture viable, et de la préservation des zones humides, ainsi que de leurs fonctionnalités agro-écologiques. Le programme est animé par la Chambre d'agriculture de la Somme, le Conseil départemental de la Somme, et le Conservatoire des Espaces Naturels Hauts-de France. Il est financé à 70% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La Moyenne Vallée de la Somme est l'un des 7 sites pilotes retenus, en faveur du maintien de l'agriculture dans les zones humides du Bassin Artois-Picardie.

CONTACT :

Anaïs MONTEL – Chambre d'Agriculture de la Somme
07.84.24.01.87 a.montel@somme.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

5 Candidats au jury local

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Grande culture (céréale)
Elevage de bovins.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Prairies et bas-marais tourbeux alcalins
Reconnaissance du territoire : ZNIEFF, Natura 2000 (ZSC et ZPS) et site RAMSAR.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Le Moulin du Barthas

LAURÉAT DU TERRITOIRE Plateaux du Sidobre et Vallée du Gijou en lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Occitanie – Département du Tarn (81)
Territoire des Plateaux du Sidobre et Vallée du Gijou – Montredon-Labessonnié

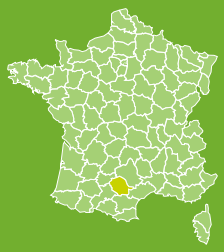

Section : Montagne / Moyen
Catégorie : Fauche prioritaire et secondairement pâturage

FOCUS PROJET

La ferme de Daniel DEBRUS est un élevage ovin viande

A Montredon-Labessonnié, perchée à 600 m d'altitude se trouve la ferme de Mr Daniel DEBRUS qui y élève près de 200 brebis *charollaises* en agriculture biologique, pour la viande. Cette viande est vendue en local, via des colis, des coopératives locales mais sert également à nourrir les visiteurs de leur gîte « le moulin de Barthas ». Conscient de l'importance de préserver les sols et la biodiversité de ses prairies, Daniel DEBRUS a toujours persévéré dans l'intégration de prairies naturelles et de pratiques vertueuses dans son système d'exploitation. La constance de ses convictions depuis plus de 30 ans prouvent que les prairies naturelles sont un atout majeur pour une ferme. Intelligemment, il valorise la ressource naturelle pour le fourrage tout en répondant aux enjeux sociétaux actuels. Les haies, les bois et les prairies humides font également partie du paysage de sa ferme. Cette diversité de milieux crée une mosaïque favorable à une biodiversité stable et résiliente.

Le pâturage et l'entretien de ces mosaïques de milieux par l'éleveur, rendent de nombreux services au profit de la biodiversité, des paysages, du tourisme et de l'économie locale.

Biodiversité et productivité cohabitent au sein de cette ferme.

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

LE MOT DU LAURÉAT

« L'effondrement de la biodiversité et le changement climatique sont des constats préoccupants. Les prairies naturelles, avec leurs nombreuses fleurs, nous permettent de favoriser cette biodiversité, mais aussi les insectes et les abeilles de notre territoire. Les prairies naturelles sont également beaucoup plus résilientes face aux aléas du changement climatique comme la sécheresse de 2022. Il est essentiel pour les éleveurs de les conserver. »

Daniel DEBRUS – éleveur à Montredon-Labessonnié

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Très bon équilibre en productivité et qualité du fourrage.
- Grande diversité floristique intrinsèque ce qui offre une souplesse d'utilisation.
- Une mosaïque d'habitats : prairies naturelles, zones humides, bois favorable à la biodiversité, à la diversité du fourrage et au paysage.
- Grande qualité des haies pluristratifiées et multifonctionnelles.
- Grande persévérance et constance d'entretien vertueux des milieux agricoles et naturels, par l'éleveur.

L'organisateur du concours sur le Territoire des Plateaux du Sidobre et Vallée du Gijou (Tarn – Région Occitanie) :

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

EN SAVOIR PLUS :

Situé en Région Occitanie, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est à cheval entre le Tarn et l'Hérault. D'une superficie de 307 183 ha, il rassemble 118 communes. Le Parc englobe une partie de la Montagne Noire, créant alors un axe montagneux sur lequel s'affrontent les influences climatiques atlantiques à l'Ouest et les influences climatiques méditerranéennes au Sud et à l'Est. Le Parc devient donc un carrefour biogéographique impliquant une diversité de paysages et de biotopes.

Depuis plus de 11 ans, le PNR du Haut-Languedoc organise le Concours des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours afin de valoriser les éleveurs qui placent les ressources alimentaires naturelles au cœur de leur système.

Cette année, le secteur choisi pour le concours est le territoire des Plateaux du Sidobre et Vallée du Gijou situé entre 600 et 700 m d'altitude en moyenne. Un territoire lui-même très diversifié avec à l'Ouest la plaine Castraises à influence tarnaise et au Sud-Est des plateaux à dominance forestières et au climat rude.

Ce territoire propice à l'élevage de moyenne montagne comprend une partie de site Natura 2000 « Agout Gijou ».

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

13

communes

7 423

habitants

388 km²

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :
Paysages vallonnés diversifiés entre plateaux, forêts, zones humides et rivières.

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevages bovins et ovins viandes. Elevages ovins lait pour Roquefort. Elevage équin multidisciplinaire.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaine et piémont moyen**
Catégorie : **Pâturage exclusif**

GAEC la Ferme du Bouchage

LAURÉAT DU TERRITOIRE BOCAGE MONTMORILLONNAIS- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Pâturage exclusif

LOCALISATION
Région Nouvelle-Aquitaine – Vienne (86)
Bocage Montmorillonnais (sud-est du département)

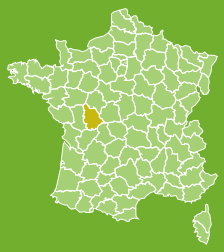

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

LPO Poitou-Charentes
CIVAM du Montmorillonnais

FOCUS PROJET

Pascal et son fils Victor élèvent des vaches limousines et Aubrac vendues sous Label Rouge, en partie en vente directe.

Les prairies naturelles de la ferme sont surtout pâturées autour des bâtiments. Les plus éloignées sont fauchées. Au printemps, ces prairies sont gardées pour le pâturage des bêtes en croissance ou qui élèvent les veaux. Pascal et Victor sont vigilants à ne pas détériorer les parcelles les plus sensibles en contexte de sécheresse.

La parcelle présentée est productive, utilisée au moins 5-6 fois l'année, pour autant le savoir-faire des éleveurs permet de préserver l'équilibre floristique. On allie ici phytodiversité et productivité.

Cette prairie a trouvé sa place dans le système en jouant un rôle important dans le lancement de la saison de pâturage. La diversité floristique présente au sein de cette parcelle pâturée est très importante.

LE MOT DU LAURÉAT

« *Avec mes fils nous sommes convaincus que l'on peut vivre de notre métier en produisant, transformant et offrant localement une viande de qualité qui, de fait, contribue aussi à la vie socio-économique de notre territoire. L'arrivée récente de Théophile mon deuxième fils avec un nouvel atelier ovin va nous amener à repenser la gestion de nos prairies, pour que celles-ci continuent à donner le meilleur d'elles-mêmes.* »

Pascal BAUDOIN

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Le savoir-faire des éleveurs sur cette prairie permet d'allier productivité et fonctionnalités écologiques.
- La pression de pâturage est bien gérée, grâce aux observations régulières de Pascal et son fils Victor, ce qui permet tout de même 5 à 6 passages sur la parcelle sans dégradation de la flore.
- Beau cortège d'espèces avec des espèces typiques à la fois de prairies humides et de prairies plus mésophiles.
- L'ancrage de l'exploitation dans le territoire est impressionnant, que ce soit en terme de circuit-court ou de préservation des prairies naturelles et du bocage.

Les organisateurs du concours sur le Territoire Bocage Montmorillonnais (Vienne (86)- Région Nouvelle-Aquitaine) :

Le CIVAM du Montmorillonnais et la LPO Poitou-Charentes :

Sur le territoire du Bocage Montmorillonnais

EN SAVOIR PLUS :

Avec 1 721 kilomètres carrés, le Montmorillonnais couvre près du quart du département de la Vienne (86). Aux marches du Massif central, ce territoire est une terre de transitions, entre sols calcaires et sols granitiques.

Zone occupée par l'élevage, le Montmorillonnais est remarquable par le nombre de sites naturels inventoriés (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et protégés (au titre de la réglementation européenne Natura 2000)), qui témoignent de la richesse biologique de ce territoire.

Le CIVAM accompagne plusieurs groupes d'agriculteurs sur cette partie du département, notamment sur la gestion des prairies en élevage. La LPO est quant à elle animatrice de plusieurs sites Natura 2000 avec la présence de milieux dépendants du maintien de l'élevage extensif et du pastoralisme (zones humides, pelouses calcaires, prairies naturelles riches en fleurs, etc.).

Depuis plus de 2 ans, des groupes d'éleveurs sont accompagnés par le CIVAM et la LPO afin de pouvoir échanger sur la gestion de leurs prairies naturelles, les besoins de leurs troupeaux, le lien entre pratiques et végétations.

CONTACT :

Coline BOSSIS – CIVAM du Montmorillonnais - 06 79 03 84 52
Morgane REVOL – LPO Poitou-Charentes – 06 27 81 04 56

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

10

Candidats au jury local

1ère

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevages ovins et bovins viande
Polyculture-élevage

CONTEXTE AGRICOLE :
L'agriculture joue un rôle majeur sur ce territoire. La structure bocagère dense est le résultat du façonnage du paysage par l'élevage. La conjoncture actuelle laisse de plus en plus de place aux cultures céréalières plus rémunératrices.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Plaine et piémont moyen**
Catégorie : **Pâturage prioritaire**

Alexandre BOURRY

LAURÉAT DU TERRITOIRE BOCAGE MONTMORILLONNAIS- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :
Pâturage prioritaire et secondairement fauche

LOCALISATION
Région Nouvelle-Aquitaine – Vienne (86)
Bocage Montmorillonnais (sud-est du département)

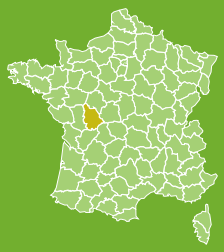

STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

LPO Poitou-Charentes
CIVAM du Montmorillonnais

FOCUS PROJET

Alexandre élève des vaches limousines en plein air intégral depuis son installation en 2016, et base son système exclusivement sur la valorisation de prairies naturelles.

Son objectif est de tendre vers l'autonomie totale (se passer aussi de paille et de concentrés) pour toutes ses catégories d'animaux, y compris à l'engraissement. Il recherche et développe l'ultra-diversité des prairies.

Pour cela Alexandre met en place une multitude de pratiques : varier la conduite (ex : alternance fauche/pâture, période de pâturage, etc.), favorise le ressemis naturel de ses prairies (fauche tardive, stocks sur pied), favoriser le pâturage hivernal en faible chargement, adapter les types et nombre d'animaux en fonction des parcelles… Il sait à quelle catégorie d'animaux il destine les foins de chaque parcelle. L'anticipation des besoins des animaux détermine même parfois la date de fauche (stade et abondance d'espèces).

Alexandre sait gérer de manière pertinente l'hétérogénéité de la parcelle présentée, en adaptant constamment sa conduite. Cette gestion permet la pleine expression de la scorsonère relativement abondante, du carum verticillé et de la piloselle petite-laitue. Leur présence témoigne d'un milieu naturel humide de qualité et préservé.

LE MOT DU LAURÉAT

« Selon moi, l'observation et l'analyse de la flore de mes prairies, c'est la clé pour qu'elles se diversifient. Nous devons mettre nos pratiques au service de nos prairies pour qu'elles donnent le meilleur d'elles-mêmes, et pas l'inverse ! »

Alexandre BOURRY

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Alexandre est convaincu de l'intérêt d'une flore prairiale diversifiée pour son troupeau et son système d'élevage (qualité du foin, parasitisme, pâture répondant aux besoins des animaux).
- L'éleveur fait preuve de beaucoup de technicité, d'observations et d'ajustements perpétuels pour garder l'équilibre floristique de ses prairies.
- Alexandre adapte ses pratiques à chacune de ses prairies pour permettre leur meilleure expression. Il ne cherche pas à systématiser leur type d'utilisation.
- Il cherche aussi à développer l'immunité naturelle des animaux grâce à la diversité des prairies naturelles.

Les organisateurs du concours sur le Territoire Bocage Montmorillonnais (Vienne (86)- Région Nouvelle-Aquitaine) :

Le CIVAM du Montmorillonnais et la LPO Poitou-Charentes :

Sur le territoire du Bocage Montmorillonnais

EN SAVOIR PLUS :

Avec 1 721 kilomètres carrés, le Montmorillonnais couvre près du quart du département de la Vienne (86). Aux marches du Massif central, ce territoire est une terre de transitions, entre sols calcaires et sols granitiques.

Zone occupée par l'élevage, le Montmorillonnais est remarquable par le nombre de sites naturels inventoriés (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et protégés (au titre de la réglementation européenne Natura 2000)), qui témoignent de la richesse biologique de ce territoire.

Le CIVAM accompagne plusieurs groupes d'agriculteurs sur cette partie du département, notamment sur la gestion des prairies en élevage. La LPO est quant à elle animatrice de plusieurs sites Natura 2000 avec la présence de milieux dépendants du maintien de l'élevage extensif et du pastoralisme (zones humides, pelouses calcaires, prairies naturelles riches en fleurs, etc.).

Depuis plus de 2 ans, des groupes d'éleveurs sont accompagnés par le CIVAM et la LPO afin de pouvoir échanger sur la gestion de leurs prairies naturelles, les besoins de leurs troupeaux, le lien entre pratiques et végétations.

CONTACT :

Coline BOSSIS – CIVAM du Montmorillonnais - 06 79 03 84 52
Morgane REVOL – LPO Poitou-Charentes – 06 27 81 04 56

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

10

Candidats au jury local

1ère

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
Elevages ovins et bovins viande
Polyculture-élevage

CONTEXTE AGRICOLE :
L'agriculture joue un rôle majeur sur ce territoire. La structure bocagère dense est le résultat du façonnage du paysage par l'élevage. La conjoncture actuelle laisse de plus en plus de place aux cultures céréalières plus rémunératrices.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Montagne - moyen**
Catégorie : **Fauche prioritaire**

Jérôme VEYRUNES

LAURÉAT DU TERRITOIRE Parc naturel régional Millevaches en Limousin (Corrèze) - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)

LOCALISATION
Région Nouvelle-Aquitaine – Corrèze (19)
Territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

FOCUS PROJET

Jérôme Veyrunes est éleveur de vaches Charolaises pour la vente de broutards de 8-10 mois et de vaches de réforme, il possède le Label Viande Charolaise.

Jérôme exploite une SAU de 150 ha composée uniquement de parcelles en herbe, prairies permanentes en majorité (145 ha), et prairies temporaires.

La parcelle présentée est une prairie présentant un gradient d'humidité allant de moyennement humide à séchante. Elle est proche d'un cours d'eau où Jérôme, en partenariat avec les techniciens GEMAPI de la Communauté de Commune, a mis en place des descentes aménagées et une clôture des berges.

Jérôme a eu l'opportunité il y a environ 5 ans de reprendre cette parcelle qui lui offre une belle entité avec les prairies adjacentes. La conduite est principalement à vocation de fauche, avec la récolte d'un foin de qualité courant juin assurant l'autonomie alimentaire du troupeau. La quantité d'herbe n'y est pas abondante, mais la diversité des espèces prairiales permet un apport au troupeau très intéressant.

Il valorise au mieux la ressource en herbe en effectuant en début de saison de végétation du pâturage tournant avec son lot de bovins, et fait repasser les vaches sur le regain. Cette parcelle entre dans le cadre d'une rotation avec d'autres parcelles adjacentes.

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« Cette parcelle a été reprise récemment, elle apporte un foin de bonne qualité au troupeau. Jusqu'à présent je respectais la rotation habituelle, et ne la fauchait pas tous les ans, mais à partir de maintenant elle sera en fauche prioritaire.

Après les discussions avec le jury, on voit bien que la diversité de la flore et la capacité de report sur pied fait que cette prairie est intéressante. »

Jérôme VEYRUNES

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- L'éleveur a pris conscience de la capacité limitée et de l'intérêt de la parcelle. Il a adapté ses pratiques pour la préserver : l'amendement est limité, le déprimage assez tôt pour ne pas perturber la flore.
- La parcelle est riche en diversité floristique en comparaison avec les autres prairies du secteur.
- Le pâturage est réfléchi, le nombre de vaches est restreint ainsi que la période où le troupeau pâture.

L'organisateur du concours sur le Territoire Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Corrèze- Région Nouvelle-Aquitaine) :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Sur le territoire du Plateau de Millevaches, en particulier le canton d'Eygurande

EN SAVOIR PLUS :

L'agriculture du territoire, caractérisée par la prédominance de l'élevage bovin et ovin allaitant, est basée très majoritairement sur des systèmes herbagers avec en outre une réaffirmation de la dynamique pastorale ovine.

L'analyse du territoire peut être menée au regard des grandes particularités du territoire actuel du Parc naturel régional correspondant au secteur géographique dit de la Montagne limousine et ses contreforts (point culminant 976 m). Celui-ci présente un environnement naturel riche et diversifié comme en témoigne la présence, au moins en partie sur le PNR, de 14 sites Natura 2000. Le Parc abrite également de nombreuses espèces emblématiques à protéger, liées au milieux agricoles en particulier, comme la Pie grièche grise ou l'Alouette lulu.

Concernant le contexte agricole, le Parc naturel régional compte 1 265 exploitations, pour une SAU de 117 584 ha, soit environ 33% du territoire du Parc (335 000 ha). Les parcelles agricoles sont diversifiées, et comprennent aussi bien des prairies (permanentes et temporaires), mais également des landes, des tourbières, et des pelouses.

……

CONTACT :
Elodie HAAZ : e.haaz@pnr-millevaches.fr

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

124 communes

Dont 10 communes dans le canton

1ère

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :
L'élevage extensif en bovins viande (broutard) est majoritaire.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :
Canton d'Eygurande assez bocager. Alternance prairies et zones forestières, sur une zone vallonée avec vue sur les monts d'Auvergne.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Prairies et parcours**
Catégorie : **Pâturage prioritaire**

SCEA du Petit Bas Champ

LAURÉAT DU TERRITOIRE PLAINE MARITIME PICARDE- En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Pâturage prioritaire

LOCALISATION
Hauts-de-France (80) - Plaine Maritime Picarde - Quend

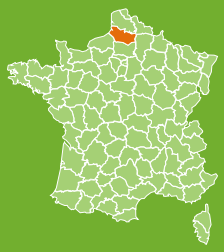

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

FOCUS PROJET

A la SCEA du Petit Bas Champ, Alexandre Loye est installé en polyculture-élevage sur 140 ha de SAU, dont 70 ha de prairies permanentes, et élève 140 vaches de race Aubrac.

Lors de son installation il y a 9 ans, Alexandre a transformé le système en place, passant d'une production laitière intensive à une production de viande bovine en vente directe avec une alimentation produite sur la ferme (herbe et céréales).

La période de vêlage principale est en automne, afin que les mères soient en état de forme optimal suite à l'été en pâtures pour démarrer leur lactation. Le choix de la race Aubrac lui permet en effet de faire valoriser ses surfaces de marais par les animaux, et d'appuyer son système sur l'herbe. Il arrive ainsi à rester autonome malgré des prairies humides présentant de fortes contraintes au regard de la météo et de la pousse de l'herbe qui n'est pas toujours régulière.

Ce système lui permet cependant de proposer un produit respectueux de ses valeurs, du bien-être animal et de l'environnement exceptionnel de la Baie de Somme, en participant au maintien des prairies humides. Depuis plusieurs années, Alexandre travaille d'ailleurs en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et utilise son expérience pour valoriser des espaces naturels à très forts enjeux écologiques.

LE MOT DU/DE LA LAURÉAT.E

« J'ai fait le choix en 2014 de me tourner vers un système d'élevage bovin viande plus résilient grâce à une race bovine rustique, l'autonomie alimentaire du troupeau avec une alimentation à base d'herbe et la valorisation de ma production en circuit court. Je suis fier de pouvoir dire aujourd'hui que mon métier participe à la protection de la biodiversité, de la qualité de l'eau ainsi que la préservation des paysages de la plaine maritime Picarde. »

Alexandre Loye

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une parcelle diversifiée sur laquelle une flore et une faune patrimoniale s'est installée après des travaux de réouverture du milieu.
- Des pratiques extensives qui permettent son intégration dans le système fourrager, tout en garantissant l'alimentation d'un lot d'animaux à forts besoins.
- Des infrastructures agroécologiques variées (mares, fossés, haies, taillis, arbres isolés) qui lui confèrent un rôle de corridor écologique et une identité paysagère emblématique de son territoire.

L'organisateur du concours sur le Territoire Plaine Maritime Picarde (Somme, Hauts de France) :

Plaine Maritime Picarde

La Plaine Maritime Picarde est l'une des régions naturelles des Hauts-de-France les plus diversifiées et les plus remarquables pour son patrimoine naturel.

EN SAVOIR PLUS :

Cette vaste zone humide présente encore une grande variété de milieux : prairies humides, bocages, marais, tourbières… Cette mosaïque, du fait de sa situation particulière et de l'omniprésence de l'eau, constitue une zone refuge qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales rares et/ou menacées. La qualité exceptionnelle de ce territoire est ainsi reconnue depuis 1998 comme site Ramsar, étant donné l'intérêt international de l'ensemble de ces zones humides. Deux secteurs sont également classés en zone NATURA 2000.

Le pâturage des prairies humides a façonné en grande partie le paysage de la Plaine Maritime Picarde et constitue toujours une activité économique importante pour le territoire. Aujourd'hui, tout en luttant contre l'embroussaillement des parcelles, il permet de conserver des milieux naturels et des espèces remarquables.

Le maintien d'un élevage extensif est donc particulièrement important sur ce territoire que ce soit du point de vue paysager ou écologique. Bien que ces dernières années la régression des surfaces occupées par les prairies s'est stabilisée, elles ont tout de même subi une nette diminution depuis les années 70. Pour autant l'élevage continu lui de régresser. Depuis 2000, près d'un élevage sur 5 a disparu.

CONTACT :

Krystel Ducamp – krystelducamp@baiedesomme.fr

4

Candidats au jury local

10è

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Polyculture-élevage : Elevage viande et culture de pommes de terre et de betterave

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Des marais et prairies humides reconnus d'intérêt international et entretenus par des pratiques d'élevage extensives.

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

Section : **Prairies et parcours**
Catégorie : **Fauche prioritaire – plaine et piémont moyen**

Christian CONVARD

LAURÉAT du Parc naturel régional de Lorraine – zone Ouest
En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et parcours

CATÉGORIE :
Fauche prioritaire – plaine et piémont moyen

LOCALISATION
Région Grand Est – Meurthe-et-Moselle (54)
Parc naturel régional de Lorraine – Zone Ouest

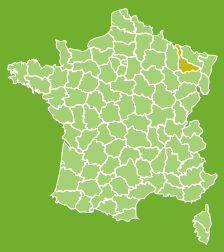

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Parc naturel régional de Lorraine

FOCUS PROJET

Située à quelques kilomètres de Toul, l'exploitation de M. Christian CONVARD compte environ 80 vaches de races variées : Charolaise, Aubrac, Salers… Leur alimentation repose essentiellement sur l'herbe, seulement complétée par de la luzerne.

Christian est très attentif à l'autonomie de son exploitation, et privilégie la valorisation des ressources existantes. Il est ainsi très attentif à la qualité de son foin, qu'il veille à maintenir diversifié et équilibré.

La prairie naturelle présentée pour le concours est mésophile et homogène dans sa structure. Elle comporte plus de 50 espèces végétales dont certaines patrimoniales (Gaudinie fragile, Orchis bouffon ..).

Elle présente aussi un fort intérêt avifaunistique : un Bruyant proyer et un Tarier pâtre ont été contactés dans la parcelle. Cette prairie constitue un grand ensemble cohérent dans un environnement de grandes cultures. C'est un véritable corridor écologique.

LE MOT DU LAURÉAT :

« Il faut prendre ce que la terre te donne.

Quand on veut, on peut. »

Christian CONVARD

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Plus de 50 espèces végétales dont des espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF/Natura 2000, associées à une avifaune caractéristique des milieux ouverts.
- Homogénéité de la végétation (hauteur, répartition des espèces…) malgré une ancienne hétérogénéité dans son mode d'utilisation historique (une partie avait été cultivée).
- Assez bonne productivité et fourrage appétent.
- L'éleveur est conscient de cette diversité floristique, la valorise avec ses animaux et la maintient au fil des ans.
- Configuration de la parcelle favorable à son exploitation.
- La parcelle est située en bord de ruisseau et près de nombreuses cultures. Elle joue un rôle important de corridor biologique.

L'organisateur du concours sur le territoire est :

Le Parc naturel régional de Lorraine

Sur la zone Ouest du Parc

EN SAVOIR PLUS :

Le Parc naturel régional de Lorraine s'étend sur les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. Il regroupe 183 communes et a la particularité d'être séparé en deux zones distinctes, l'une à l'Ouest (54, 55) et l'autre à l'Est (57).

La partie Ouest du PnrL, dans laquelle était ouvert le concours cette année, présente une alternance de forêts, prairies et terres arables, plus ou moins abondantes selon les secteurs.

Il y existe de forts enjeux liés au maintien des prairies, en particulier pour les prairies dites « remarquables », c'est-à-dire qui abritent une flore diversifiée ou des espèces patrimoniales. Par exemple : la Pie-grièche écorcheur, le Cuivré des marais ou la Succise des prés sont présents sur le territoire.

Le concours est organisé chaque année depuis 2010. Il est proposé alternativement en zone Ouest et en zone Est et s'appuie sur un jury d'experts locaux.

Le PnrL accompagne les agriculteurs ayant des pratiques respectueuses de l'environnement, notamment grâce au dispositif des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Le maintien d'une trame prairiale et des prairies fleuries dans le paysage est une priorité pour le territoire.

CONTACT :

Villeneuve de Janti Etienne, chargé de mission MAEC/prairies
etienne.villeneuvedejanti@pnr-lorraine.com – 06 42 17 25 33

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

4

Candidats au jury local

13ème

Édition organisée

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Grandes cultures
Elevage bovin viande ou lait
Arboriculture et viticulture localement.

CONTEXTE AGRICOLE ET PAYSAGER :

Selon les secteurs, dominance des grandes cultures ou de l'élevage, dans un paysage vallonné et assez fortement boisé.